



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

PREAMBULE

J'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2020 qui vient conclure la mandature qui s'achève.

Tout d'abord, ce document permet aux membres du Conseil Municipal d'appréhender de façon claire et avec des données détaillées la situation financière de la commune à l'aube de cette nouvelle année.

Il constitue également un socle utile et incontournable dans le cadre des discussions entre élus dans la perspective du vote du budget primitif dans un contexte national économique tendu pour l'ensemble des collectivités françaises.

Je remercie Patrick Ségalat, Maire-Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, et l'ensemble des élus de l'équipe municipale, avec le soutien des collaborateurs communaux, pour le suivi et la gestion des finances communales.

Bonne lecture.

Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller Départemental du Val-de-Marne

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un **Rapport d'Orientation Budgétaire**.

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation selon l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ainsi le ROB, doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
4. S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

L'article 611 de la loi du 4 août 2014 précisé par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation, rapport qui sera donc au présent ROB.

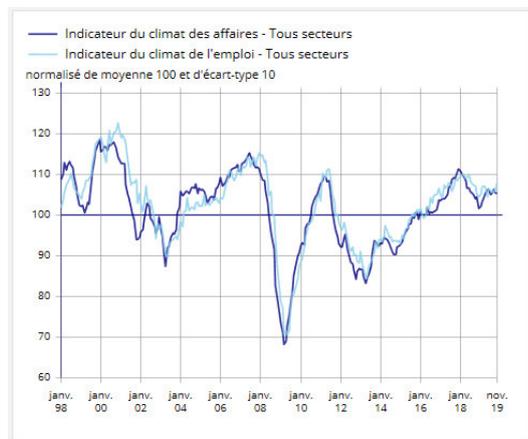
Contenu

I.	ELEMENTS DE CONJONCTURE	4
II.	LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 ET LA LOI DE FINANCES 2020 .	7
III.	CHARENTON : SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE JUSQU'EN 2020.....	11
	LES POLITIQUES SECTORIELLES.....	22
1.	PÔLE DES SOLIDARITES	23
2.	PÔLE FAMILLE	28
3.	PÔLE Jeunesse Animation Sports Culture.....	35
4.	LA SECURITE	46
5.	PÔLE RESSOURCES	50
6.	AMENAGEMENT.....	61
7.	PATRIMOINE.....	67

I. ELEMENTS DE CONJONCTURE

A – CONJONCTURE ECONOMIQUE : MACRO-ECONOMIE EN FRANCE

Bilan 2019 et perspectives



La croissance 2019 devrait enregistrer un taux de progression de +1,3 % (après avoir progressée + 1,7 % en 2018).

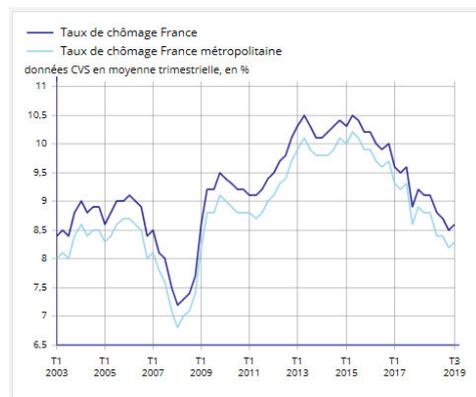
L'activité a été portée par le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide, grâce à l'amélioration du marché du travail, la faiblesse de l'inflation et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages.

En novembre 2019, le climat des affaires et de l'emploi en France se redressait. L'activité française résisterait un peu mieux que celle de ses principaux voisins (+1,2 % en zone euro)

En revanche, la perspective d'un Brexit dur c'est-à-dire sans négociations, pourrait peser défavorablement sur l'économie britannique mais aussi européenne via le processus de production et le comportement des agents.

Après avoir connu son plus haut niveau à 10,6 % mi-2015, le taux de chômage poursuit sa décrue pour s'établir en fin de 3eme trimestre 2019 à 8,6 %.

Le taux de chômage devrait être ramené à 8,3 % d'ici fin 2019 du fait de la création de 264 000 emplois nets (contre 183 000 en 2018).



L'inflation devrait atteindre +1,3 % en décembre 2019 (contre 1,8 % en 2018).

Le pouvoir d'achat des ménages accélérerait en 2019 pour atteindre 2,3 % (après 1,2 % en 2018). Il progresserait de 0,6 % au 3^{ème} trimestre 2019, et devrait continuer à progresser avec la seconde vague de réduction de la taxe d'habitation, ce qui va être bénéfique pour la **consommation des ménages qui s'est déjà redressée légèrement en octobre 2019 (+0.2 % après - 0.3 %).**

En moyenne en 2019 le **taux d'épargne des ménages devrait augmenter pour se situer à 15,1 %** contre 14,2 % en 2018.

B – UN CONTEXTE BUDGETAIRE FRANÇAIS TOUJOURS CONTRAINT PAR LE POIDS DE SON ENDETTEMENT

La baisse de la dette publique est un objectif central de la trajectoire des finances publiques, d'autant que la France avait été le 22 novembre 2017 pointée par la Commission Européenne.

Le déficit public passe enfin depuis 2017 sous la barre des 3 %

Depuis juin 2018 la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009 (déficit inférieur à 3 %). Le déficit public a reculé en 2017 et s'établit ainsi à 2.7 % à la faveur d'une forte progression des rentrées fiscales, dopées par le retour de la croissance.

À la fin du deuxième trimestre 2019, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à plus de **2 375 milliards d'€** contre 2 323 milliards d'€ un an auparavant, **soit en progression de 52 milliards**. Elle représente ainsi 99,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB).

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



La part de la dette publique de l'Etat continue à augmenter (+4,3 %) tandis que celle des administrations de la Sécurité Sociale et des collectivités locales (qui représentent chacune presque 9 % de la dette totale) diminuent de -1,5 % (compte tenu d'une forte baisse de la dette de la Sécurité Sociale de - 6,5 %).

Le déficit prévisionnel 2020 du budget de l'Etat **s'élève à 93,1 milliards d'euros** et serait en diminution par rapport à l'année 2018 qui a finalement enregistré un déficit de 96,3 milliards d'euros.

C – 2019 : DEUXIEME ANNEE ET BILAN DE LA CONTRACTUALISATION DES COLLECTIVITES LOCALES AVEC L'ETAT

Rappelons qu'en 2018, les collectivités locales ont été associées au redressement des Finances Publiques par le biais de la contractualisation, nouvelle stratégie de l'Etat pour contraindre financièrement les collectivités après celle du gouvernement précédent qui s'appuyait sur la baisse des dotations.

L'objectif de l'Etat est de générer 13 milliards d'économies sur la période 2018-2022, en encadrant l'évolution des Dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an via une contractualisation avec 322 collectivités (régions, départements, villes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement représentent plus de 60 millions d'€.

L'objectif d'évolution des **dépenses nécessitera des efforts importants au vu de l'inflation prévisionnelle**.

D - EN 2019 L'EPARGNE BRUTE DU BLOC COMMUNAL PROGRESSE A NOUVEAU A UN RYTHME SOUTENU

Cette amélioration de 6,5 % s'explique par des recettes de fonctionnement en progression de +1 % et par des dépenses de fonctionnement dont l'évolution s'est stabilisée à 0,1 %, permettant ainsi de soutenir la reprise des investissements.

1. Des dépenses de fonctionnement quasi-stabilisés à 0,1 %

En 2019 les communes sont allées bien au-delà du respect de la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé à +1.2 % par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Cette croissance quasi nulle provient principalement de **la baisse de -0,1 % des frais de personnel qui représentent 54 % de la totalité des dépenses de fonctionnement**. La poursuite de la baisse des effectifs a largement compensée l'impact du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Rappelons qu'en 2019, le point d'indice des fonctionnaires est resté gelé et que les collectivités bénéficient de réinstauration depuis 2018 d'un jour de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie.

La stabilisation des dépenses de fonctionnement s'explique par ailleurs par **un ralentissement des charges à caractère général (+ 1,2 % après + 1,9 % en 2018)** sous l'effet d'une inflation plus faible (+1,2 % après +1,9 % en 2018). La montée en charge récente des investissements pourraient inverser cette tendance dans les années à venir.

Les dépenses d'intervention enregistreraient une légère baisse compte tenu de la stabilisation des subventions versées et de la baisse modérée des participations.

Les intérêts de la dette resteraient en repli dans des proportions similaires à 2018 à -5,4 %, sous les effets cumulés de taux d'intérêts historiquement bas et d'un volume d'encours qui se stabilise.

2. Une progression modérée de + 1 % des recettes de fonctionnement

Les bases fiscales des taxes d'habitation et de foncier bâti ont respectivement progressées de + 2,5 % et 3 % compte tenu de la revalorisation forfaitaires des bases 2019 adossée à l'inflation de novembre 2018 (ou Indice des prix à la consommation harmonisée) et donc fixée à + 2.2 %.

Les taux d'imposition n'ont pas augmenté et il a même été constaté une légère baisse sur les taux de fonciers bâtis.

Globalement les dotations et les compensations fiscales évolueraient de + 1,2 %.

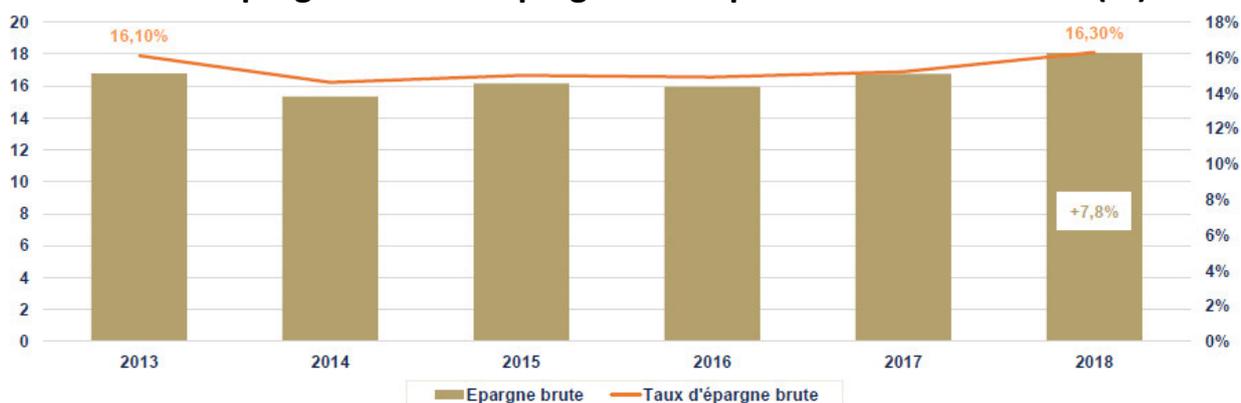
Les produits des services seraient stables (+ 0,4 %) après une forte hausse en 2018 (+9,3 %) en raison de la mise en place du forfait post stationnement (FPS) introduite par la loi MAPTAM qui a mis fin à l'amende pénale.

3. L'épargne brute dégagée pour un montant de 13,2 milliards d'€ a permis aux communes d'augmenter leurs dépenses d'investissement à un niveau très élevé de + 11 %.

Les dépenses d'investissements retrouveraient une progression conforme à une année pré-électorale avec hausse de + 11 %, faisant suite à une hausse de + 5 % en 2018 soit une variation cumulée de 16 % en deux ans.

Les recettes d'investissement progressaient de + 3,1 %, portées par une reprise des subventions accordées par les départements et les régions.

Poursuite de la progression de l'épargne brute pour le bloc communal (fa)



II. LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 ET LA LOI DE FINANCES 2020

1. Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

Les lois de programmation des finances publiques (LPFP) s'inscrivent dans une démarche de gestion pluriannuelle des finances publiques (Etat, administrations de sécurité sociale et administrations publiques locales). Elles définissent les orientations générales des finances publiques, mais aussi la trajectoire pour y parvenir.

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018 à 2022 qui a été adoptée le 22 janvier 2018 visait la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif. Elle fixe quelques principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- la réduction des dépenses publiques de 3 points de PIB ;
- la réduction du déficit public de 2 points de PIB ;
- la réduction de la dette publique de 5 points de PIB ;
- la baisse des prélèvements obligatoires d'1 point de PIB, au profit de l'augmentation du pouvoir d'achat, de la protection des plus modestes, et des investissements d'avenir, notamment la transition écologique et le capital humain.

On retrouve cette année encore dans la loi de Finances 2020 qui a été adoptée la traduction de ces orientations qui propose au sein d'un cadre annuel et fixe les crédits en recettes et en dépenses.

2. La loi de Finances 2020

les prévisions retenues par le Gouvernement tablent sur une **croissance 2020 de 1,3%**, et une **inflation de 1 %**.

Après un niveau attendu de - 3,1 % du PIB en 2019, principalement sous l'effet temporaire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges qui représente un impact de 0,8 point de PIB, **le déficit public s'établirait à 2,2 % du PIB en 2020**, son niveau le plus faible depuis 2001, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019.

Ce déficit respectera donc la règle d'or des 3% fixée par l'Union Européenne.

a. Progression des dotations de péréquation

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

La péréquation verticale

La « péréquation verticale » correspond à une attribution ciblée des concours de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin. Elle est assurée par les dotations de l'État aux collectivités. La dotation globale de fonctionnement (DGF) en est le principal instrument.

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics demandé aux collectivités locales. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de différents critères (population, dispositif écrêtement).

En 2020, et pour la troisième année consécutive, l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement versé par l'Etat aux collectivités va rester stable à 26,950 milliards d'€, permettant ainsi une stabilité du coût pour l'Etat (si le volume total est reconduit, la répartition des sommes à l'intérieur de l'enveloppe change. Cela conduit ainsi à faire des communes gagnantes et des communes perdantes).

En 2020, il n'y aura donc pas de modification dans le **calcul de la DGF, qui est depuis 2018 ainsi composé :**

- . Dotation forfaitaire n-1,
- . +/- Variation de la population DGF entre n et n-1,
- . - Ecrêtement (si le potentiel fiscal/ habitant est supérieur de 75 % du potentiel fiscal moyen/habitant, Cet écrêtement est de maximum 1 % des recettes réelles de fonctionnement n-2 de la commune).

La péréquation horizontale

La « péréquation horizontale » s'effectue entre les collectivités territoriales et consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ».

- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Son enveloppe en 2020 reste inchangée à 1 milliards d'€ pour la 5^{ème} année consécutive, tandis que son mode de calcul reste identique.

- Le Fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF)

L'enveloppe du FSRIF sera également maintenue pour la 3^{ème} année consécutive à 330 millions d'€.

Une commune est contributrice si son potentiel financier moyen par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région d'Ile-de-France.

Le plafonnement du prélèvement cumulé au FPIC (N) et au FSRIF (N-1) d'une commune est fixé à 14 % de ses recettes fiscales agrégées pour 2019.

b. Le PLF 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) en 2023

Incidences sur les ménages

- 80 % des ménages assujettis à la TH exonérés en 2020

L'année 2020 verra s'achever la mise en oeuvre du dégrèvement sur la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes qui n'auront plus aucune cotisation de TH à payer en 2020.. L'Etat, après avoir pris en charge en 2018, 30 % de la réduction de cotisation des contribuables, en prendra 65 % en 2019 et 100 % à compter de 2020.

- Exonération progressive des 20 % des ménages restants

Prônée par le rapport Richard-Bur, le PLF 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation qui va concerner à terme 100 % des foyers fiscaux d'ici à 2023 :

Pour les 20 % des contribuables restants, l'allègement devait atteindre 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023.



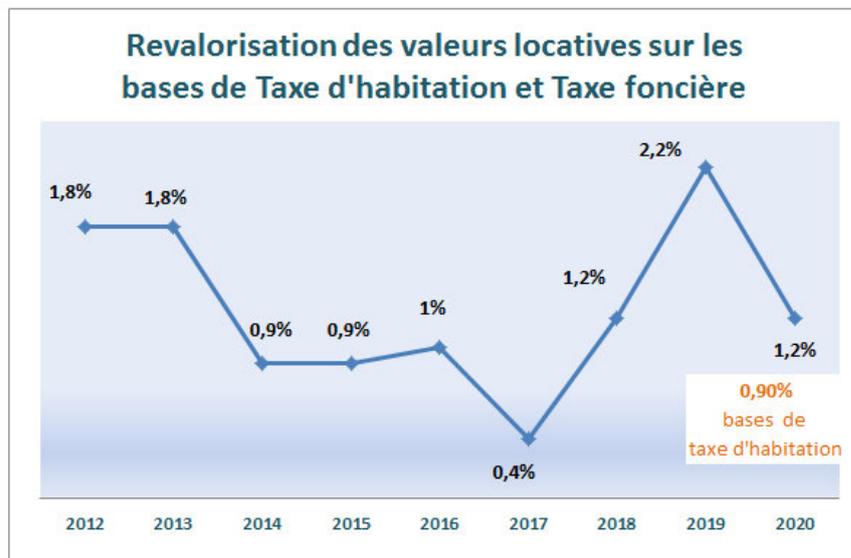
Incidences sur les collectivités locales

- Perte du pouvoir de taux et d'abattements pour les collectivités : Gel du taux de TH en 2020, et revalorisation des bases de 0,9 %

Pour l'année 2020, les communes ainsi que les EPCI vont perdre leur pouvoir de taux sur la TH :

Les taux de TH 2020 ainsi que les abattements seront figés à leur niveau de 2019.

Par ailleurs le coefficient de revalorisation des bases (qui avait été de 2,2 % en 2019 selon l'inflation constatés sur novembre), et qui ne devait pas s'appliquer sur la TH de 2020, sera compte tenu de la fronde des élus locaux de 0,9 % (c'est-à-dire inférieur au taux d'inflation c'est-à-dire à l'indice des prix à la consommation IPCH).



- La perte de produit fiscal en cas de hausse de taux de TH en 2018 et 2019

Il sera opéré par l'Etat un prélèvement sur les avances de fiscalité en cas de hausse du taux de TH en 2018 et/ou 2019

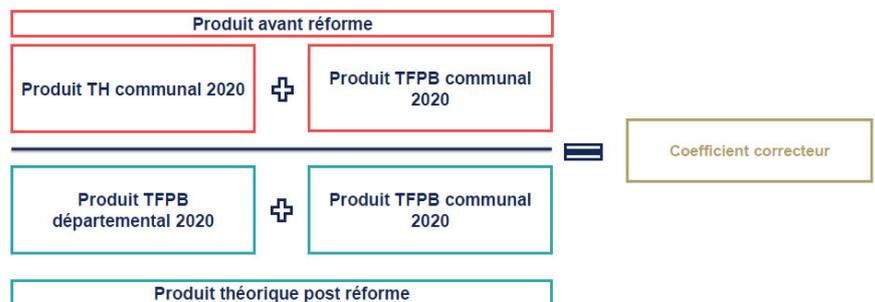
Le PLF 2020 prévoit l'institution d'un prélèvement aux communes du supplément du produit de la TH correspondant à la hausse depuis 2017 pour la part correspondant aux contribuables dégrèvés (Réforme Macron).

Cela signifie qu'à bases fiscales équivalentes le produit de la fiscalité sera donc minoré en 2020 pour les communes et EPCI ayant augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019. Toutefois, les associations d'élus locaux font pression afin que soient pris en compte les taux votés en 2019 et non 2017 (comme le prévoit l'article 5 du PLF 2020.)

- L'Etat va mettre en œuvre un mécanisme de compensation à l'euro près des pertes de TH pour les communes

Un coefficient correcteur (appelé COCO) sera mis en place afin de neutraliser les écarts de compensation. L'idée étant, de ne pas reproduire les défauts du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Calcul du coefficient correcteur



Source : PLF 2020

- Le pouvoir fiscal des communes à horizon 2023

Action sur ...	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗			
Taux de THRS, TLV, THLV et GEMAPI	✓	✗	✗	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓

c. Maintien d'une imposition sur les résidences secondaires, les locaux vacants et les taxes additionnelles (GEMAPI et TSE)

Le PLF 2020 conserve une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants sous la forme d'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) et du maintien de la taxe sur les locaux vacants (TLV).

d. Vers une révision des valeurs locatives

Le calcul des impôts locaux (TH et TF) reposent sur des bases locatives souvent obsolètes car ils ont été fixés dans les années 1970.

Ils sont calculés en fonction de la surface, des éléments de confort et de localisation.

Actuellement, les bases sont réévaluées chaque année avec l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire (désormais inflation).

Le PLF prévoit un calendrier de mise en œuvre de la révision des valeurs locatives :

- Premier semestre 2023 : les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués.
- Avant le 1er septembre 2024 : présentation par le gouvernement d'un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat. Ce rapport précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social.
- 2025 : les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives.
- 1er janvier 2026 : application des nouvelles valeurs locatives.

Les associations d'élus durant le congrès des Maires de France, ont réclamé une loi de Finances spécifique dédiée spécifiquement aux collectivités locales dès 2020. Elle pourrait être examinée en avril 2020 à l'occasion de la loi de programmation des Finances Publiques et du dispositif de contractualisation avec les collectivités locales.

e. Mesures de soutien à l'investissement local

les dispositifs de soutien à l'investissement des communes dont l'attribution est mise en œuvre par le Préfet de Région est ainsi décomposé :

- 1 milliards d'€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- 570 millions d'€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- 212 Millions d'€ pour la dotation globale d'Equipement (DGE)
- 150 millions d'€ pour la dotation de la politique de la ville (DPV)

f. les autres mesures impactant les budgets des collectivités

En matière de Ressources Humaines

- Maintien du gel du point d'indice,
- Indemnisation à verser pour les contrats inférieurs à 1 an,
- Mise en œuvre de la rupture conventionnelle (2 ans de salaires à verser).

Nouveau report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA)

La gestion automatisée du versement du FCTVA qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019 est à nouveau reporté d'un an en raison de l'affinage nécessaire des évaluations financières de la réforme à partir de la nouvelle application ALICE. Pour tout investissement réalisé à partir de 2020, le versement se fera automatiquement à partir des données déclarées dans Helios par les ordonnateurs. L'éligibilité ou l'exclusion des dépenses se ferait a priori en fonction des natures comptables affectées. Le PLF 2020 prévoit donc que cette mesure sera applicable au 1^{er} janvier 2021. Les objectifs visés sont la simplification et l'harmonisation des règles de gestion afin d'améliorer la sécurité juridique et comptable.

Marché Publics : relèvement du seuil de déclenchement à 40 000 € HT en 2020

Les seuils de publicité et de mise en concurrence, ont officiellement été relevés de 25 000 € HT à 40 000 € HT pour la conclusion des marchés publics.

Ainsi la France se place dans la moyenne des pays de l'Union Européenne pour les marchés de fournitures et de services.

III. CHARENTON : SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE JUSQU'EN 2020

Nous allons présenter les recettes et les dépenses de fonctionnement afin d'en estimer le montant et ainsi déterminer notre épargne brute qui servira de cadre à la détermination de nos dépenses d'équipement (2016 marque une année de rupture dans la lisibilité des crédits du fait de l'intégration des compétences et du personnel de l'ex-EPCI).

Compte tenu de la tenue des élections municipales le 15 mars 2020, la municipalité votera son budget 2020 le 4 mars.

Il s'agira d'un budget socle qui permettra largement aux services de fonctionner.

- Avec reprise par anticipation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2019,
- Avec une reconduction exacte des crédits du BP 2019 pour tous les postes financiers sauf pour :
 - la péréquation,
 - la charge de la dette (en intérêts et en capital),
 - les produits de fiscalité directe locale (en fonction des variations des valeurs locatives) et la taxe de séjour,
 - la DGF.
- Selon cette construction budgétaire, les dépenses d'investissement seront la variable d'ajustement.

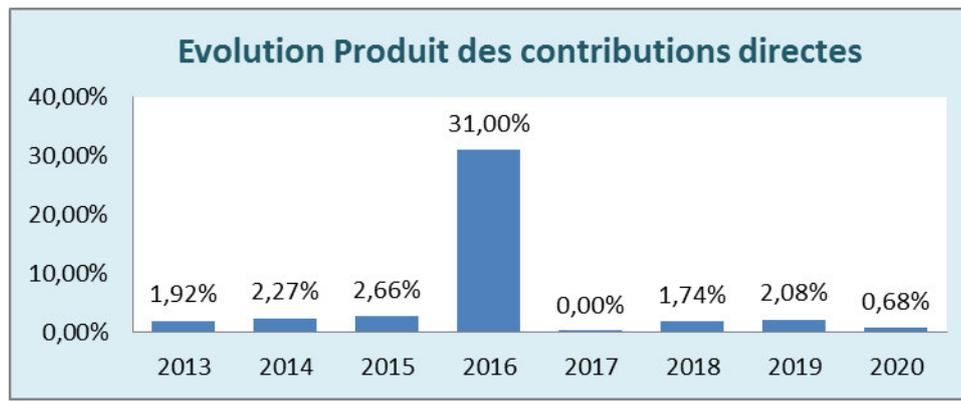
Une décision modificative qui sera votée au milieu de l'exercice 2020 permettra de redéfinir les budgets qui seront alloués pour l'exercice 2020.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES

Globalement, les recettes ont progressé de 2,3 % en 2019 soit plus de 1,47 K€.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Retrospective						Prospective	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes : Produits des taxes d'habitation, foncière, foncière non bâti, rôles supplémentaires et surtaxe sur les résidences secondaires	18 533 K€	18 953 K€	19 457 K€	25 488 K€	25 489 K€	25 933 K€	26 472 K€	26 651 K€
Fiscalité indirecte : Attribution de compensation, taxe sur l'électricité, taxe de séjour, taxe sur la publicité et DMTO	13 727 K€	16 411 K€	19 784 K€	25 226 K€	25 298 K€	24 788 K€	25 973 K€	24 599 K€
Dotations : DGF, DGD, Participations, compensations fiscales et Dotation Solidarité du Territoire	8 329 K€	8 003 K€	7 508 K€	6 732 K€	6 337 K€	5 924 K€	5 658 K€	4 986 K€
Autres recettes d'exploitation : produits des services, Produits de gestion courante, produits des cessions d'immobilisations, produits exceptionnels et atténuation de charges	5 958 K€	8 583 K€	10 853 K€	8 388 K€	7 670 K€	8 673 K€	8 687 K€	7 445 K€
Total des recettes réelles de fonctionnement	46 547 K€	51 949 K€	57 602 K€	65 833 K€	64 793 K€	65 318 K€	66 789 K€	63 681 K€
	-5,1%	11,6%	10,9%	14,3%	-1,6%	0,8%	2,3%	-4,7%

A1. Produit des contributions directes : progression dès 2018



Le produit des contributions directes a été jusqu'en 2015 assez dynamique.

En 2016, la ville de Charenton a récupéré la part de la Taxe d'Habitation qui était perçue par l'ex-EPCI pour 5,8M€. Il est à noter que cette recette a ensuite été intégralement reversé à l'EPT PEM&B dans le cadre du Fond de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

En 2017 et malgré une revalorisation des bases s'est établi à 0.40 %, le produit diminue de 72 k€.

En 2018, le produit évolue de 1,74 % compte tenu notamment d'une revalorisation plus favorable des bases de + 1.24 %.

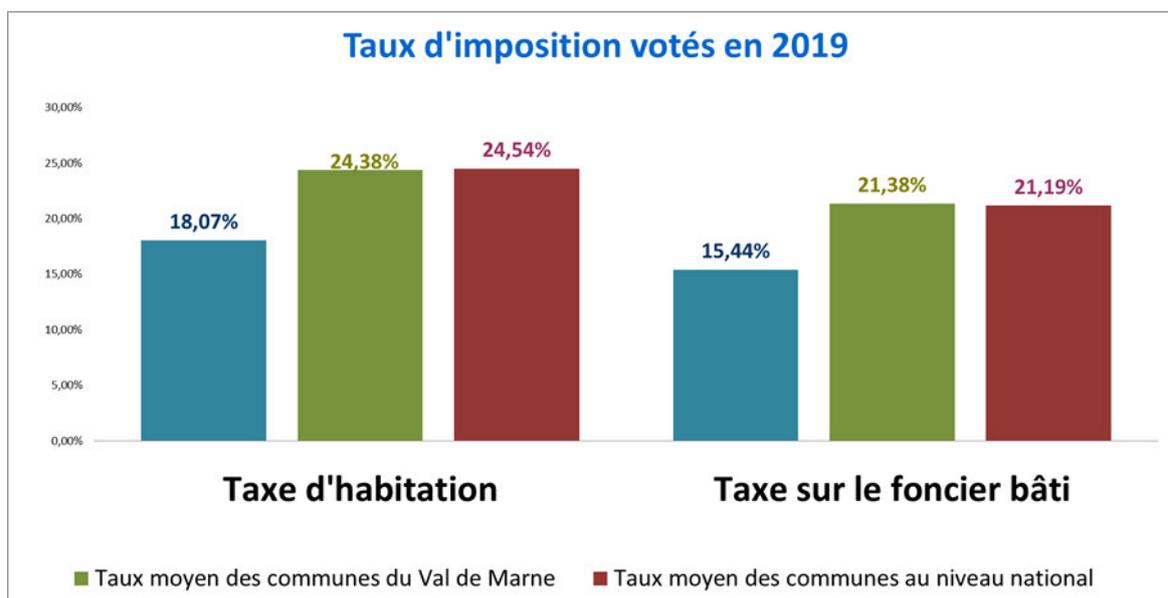
Sur 2019, la revalorisation des bases connue de 2,2 % a été intégrée dans le produit fiscal auquel s'ajoute la livraison de logements.

Pour 2020, on observera une variation globale de + 0,68 % des contributions directes compte tenu de la revalorisation des bases arrêtée à + 0,90 % pour la taxe d'habitation sur les résidences principales et à + 1,20 % sur la taxe foncière ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Une pression fiscale maîtrisée

Au niveau départemental, sur la strate des communes entre 20.000 et 50.000 habitants, le constat est le même, la ville de Charenton a des taux parmi les plus bas. Elle se positionne en 1ère position sur la taxe d'habitation et en seconde position sur le foncier bâti.

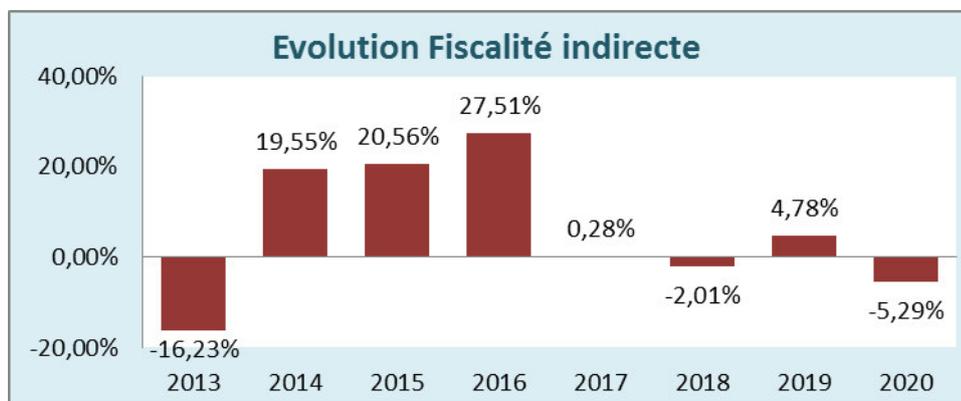
En matière d'abattement, la ville de Charenton pratique depuis plusieurs années une **politique d'abattement favorable** qui contribue à réduire l'assiette fiscale des contribuables Charentonnais.



La surtaxe sur les résidences secondaires

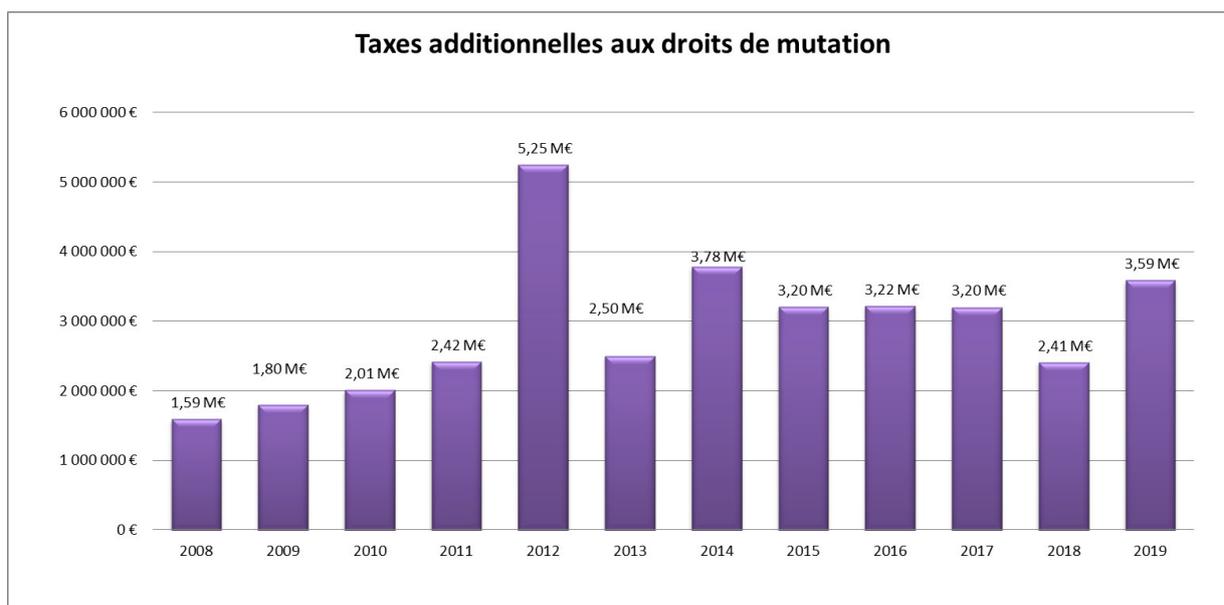
La loi de finances rectificative pour 2014 a permis de majorer de 20 % la taxe d'habitation des résidences secondaires pour inciter à leur transformation en résidence principale. La surtaxe appliquée en 2019 a généré une recette fiscale de 135 280 € contre 129 793 € en 2018.

A2. Fiscalité indirecte



1. Les Droits de Mutation à titre onéreux (DMTO)

Les DMTO pour l'année 2019 s'établiront à 3,59 millions d'€ soit en augmentation de plus de 1,2 M€ par rapport à l'année précédente. Tandis que les transactions courantes sont toutefois restées sur un tendancier dynamique depuis 2015, ce qui traduit l'attractivité de la commune pour les populations et les entreprises, la variation 2019 s'explique très majoritairement par la Cession de Docapost.



2. La taxe de séjour

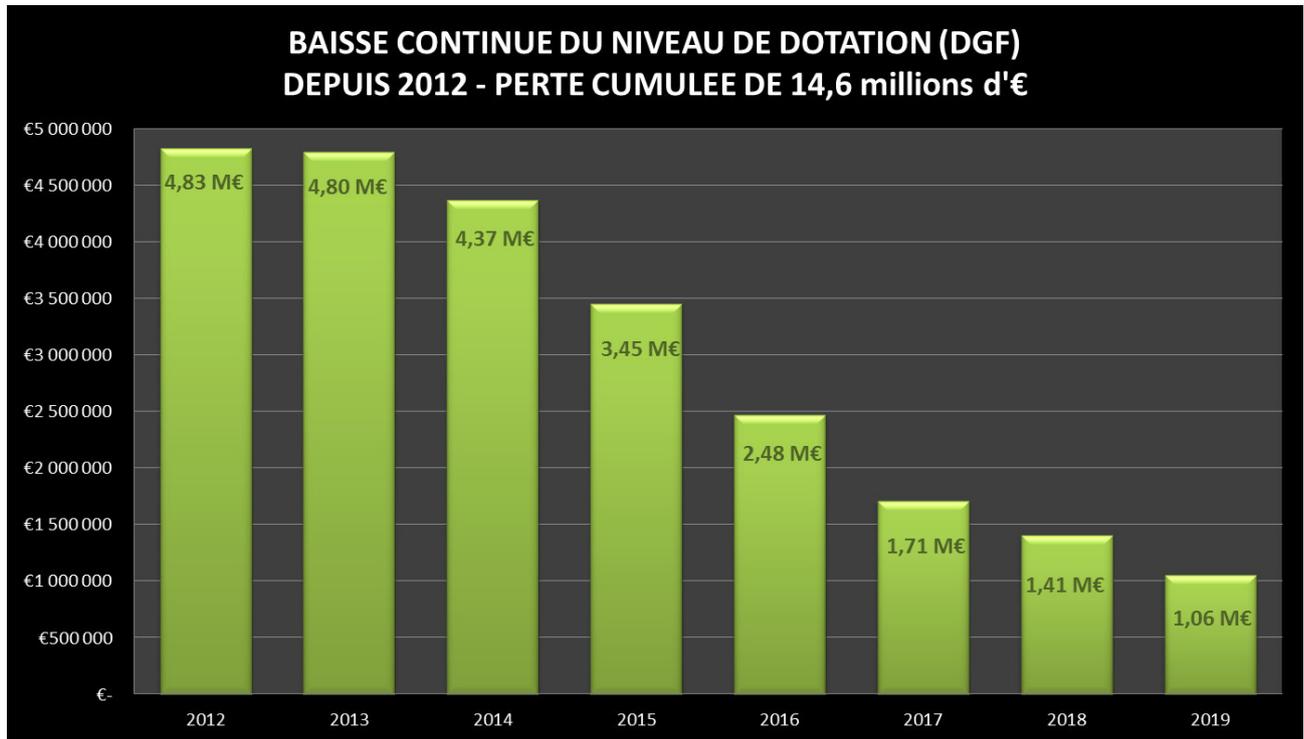
La ville de Charenton a institué, à compter du 1er juillet 2016, une taxe de séjour dite « au réel », au titre des communes réalisant des actions de promotion touristique ou de protection et de gestion de leurs espaces naturels. Depuis 2018, les meublés de tourisme non classés font également l'objet d'une taxation.

La taxe de séjour est évaluée à 481 346 € pour 2019.

A3. La baisse des dotations

La chute des crédits en 2019 s'explique principalement par une nouvelle baisse de la DGF, elle a représenté une somme de 1 056 911 €, contre encore 1 411 444,00 € en 2018 soit une chute de 25 %.

La DGF prévue en 2020 s'élève à un peu plus de 770 000 €.

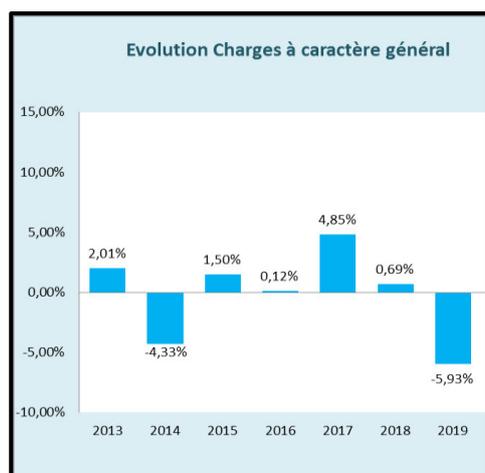


B. SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Retrospective						Prospective	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général (chap 011)	12 950 K€	12 390 K€	12 576 K€	12 590 K€	13 200 K€	13 291 K€	12 502 K€	13 819 K€
Charges de personnel (chap 012)	23 134 K€	23 660 K€	23 866 K€	27 317 K€	27 568 K€	26 738 K€	27 133 K€	28 431 K€
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 514 K€	3 198 K€	3 263 K€	15 097 K€	14 008 K€	14 680 K€	15 178 K€	15 297 K€
Intérêts de la dette (art 66111)	240 K€	224 K€	193 K€	209 K€	194 K€	184 K€	173 K€	162 K€
Autres dépenses de fonctionnement (dont chapitre 014)	873 K€	1 675 K€	2 018 K€	2 141 K€	2 569 K€	2 518 K€	2 297 K€	2 943 K€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	39 712 K€	41 146 K€	41 916 K€	57 354 K€	57 538 K€	57 411 K€	57 284 K€	60 652 K€
<i>Taux d'évolution n-1</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,6%</i>	<i>1,9%</i>	<i>36,8%</i>	<i>0,3%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>5,9%</i>

B1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général ont été contenues dès l'exercice 2013. L'évolution 2016 est bien maîtrisée et ce malgré l'intégration de charges nouvelles liées au retour des compétences de l'ex-EPCI.



La variation enregistrée en 2017 s'est établie à + 4.85 %. A périmètre constant, elle est en fait de + 2.32% car en 2017 le budget annexe animations spectacles (géré en HT) a été intégré au budget ville (réalisation à hauteur de 291 000€).

En 2018, les charges ont enregistré une faible évolution de + 0.69 % et ont suivi la tendance observée pour les collectivités locales et sont conformes aux orientations fixées aux communes qui sont entrées dans le cadre de la contractualisation de l'Etat.

Les charges à caractères général ont enregistré en 2019 une chute de plus de 788 k€ du fait d'un meilleur ajustement des dépenses énergétiques déclarées sur la fin de l'exercice 2019 et qui font baisser les dépenses d'une année sur l'autre à hauteur de 494 k€.

Par ailleurs, 2018 a connu une dépense exceptionnelle qui ne s'est donc pas reconduite sur 2019, à savoir le règlement de la condamnation dans l'affaire de l'effondrement de la place de l'église.

B2. Les ressources humaines

1. Structure des effectifs 2018

Effectifs permanents

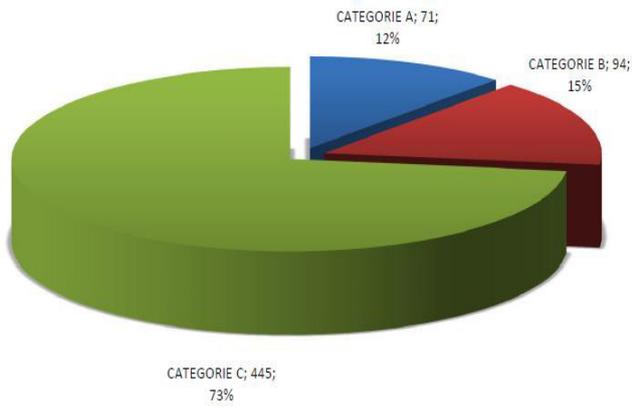
REPARTITION PAR CATEGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		%
				H	F	
CATEGORIE A	24	47	71	34%	66%	12%
CATEGORIE B	36	58	94	38%	62%	15%
CATEGORIE C	152	293	445	34%	66%	73%
TOTAL A-B-C	212	398	610	35%	65%	100%

REPARTITION PAR STATUT	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		%
				H	F	
TITULAIRES / STAGIAIRES	176	330	506	35%	65%	83%
CONTRACTUELS	36	68	104	35%	65%	17%
TOTAL	212	398	610	35%	65%	100%

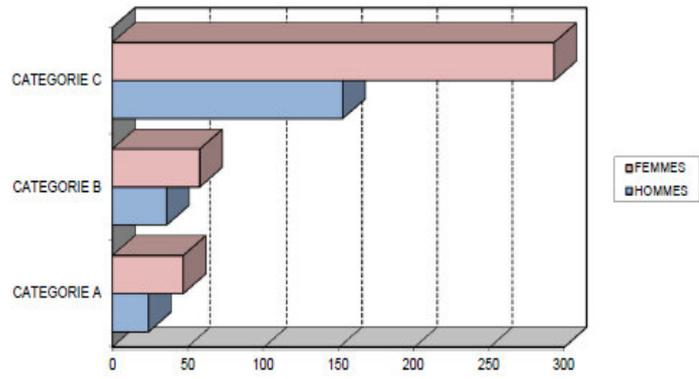
Effectifs non permanents

AGENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		ETP
				H	F	
ASSISTANTES MATERNELLES	0	7	7	0%	100%	7,00
APPRENTIS	1	1	2	50%	50%	1,49
EMPLOIS AIDES	1	2	3	33%	67%	2,60
COLLABORATEURS DE CABINET	1	1	2	50%	50%	2,00
TOTAL	3	11	14	21%	79%	13,09

Répartition par catégorie statutaire



Répartition par sexe et par catégorie

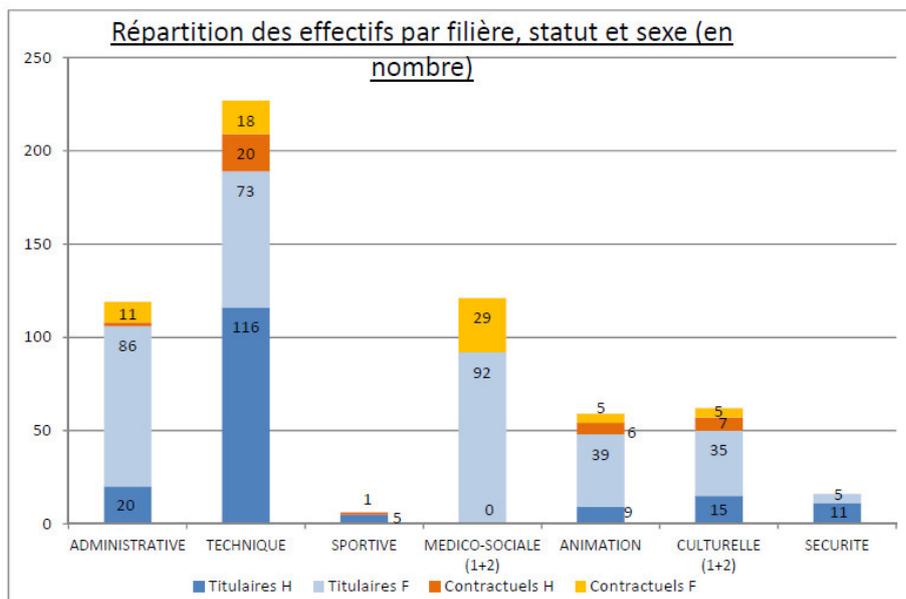
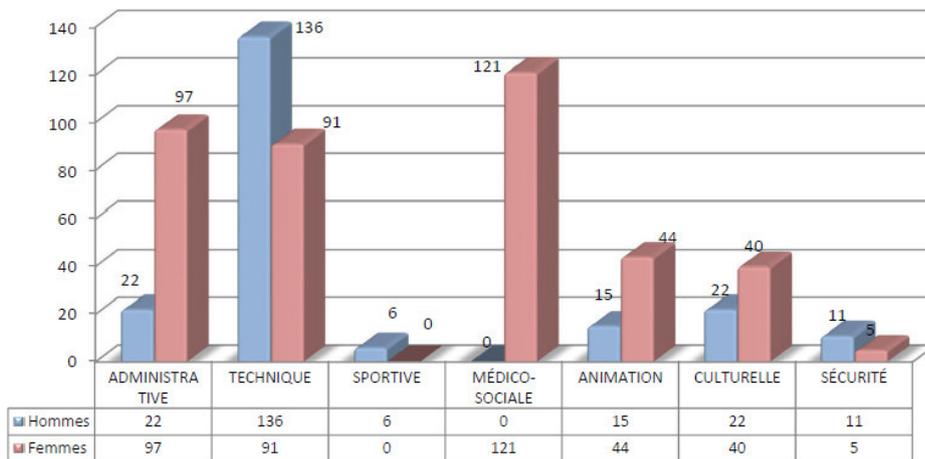


Ratio des taux d'encadrement

Taux d'encadrement A / (B + C) = 13 %

Taux d'encadrement (A + B) / C = 37 %

Répartition des effectifs par sexe et par filière



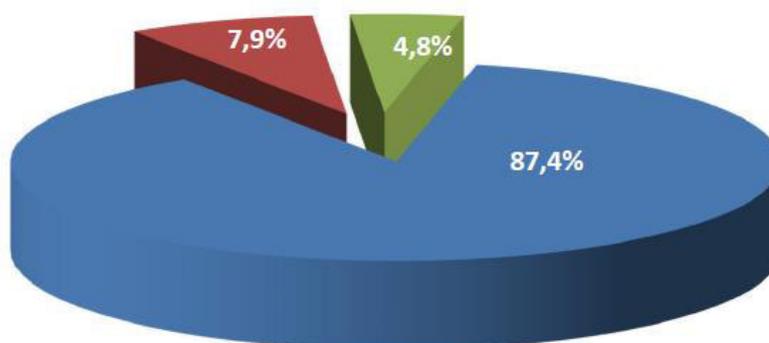
2. Durée effective du travail dans la commune

Répartition du temps de travail année 2018

TEMPS	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE			%
	T/S	Ct	S/Tot.	T/S	Ct	S/Tot.	T/S	Ct	Total	
COMPLET	173	26	199	319	63	382	492	89	581	95,2%
NON COMPLET	5	8	13	11	5	16	16	13	29	4,8%
PARTIEL *	4	0	4	41	3	44	45	3	48	8,3%
50%	1		1	0		0	1	0	1	
70%	1		1	1		1	2	0	2	
80%	2		2	29	3	32	31	3	34	
90%			0	11		11	11	0	11	
TOTAL	178	34	212	330	68	398	508	102	610	100%

*les emplois à temps partiel sont inclus dans les emplois à temps complet.
Pour l'année 2018, les emplois à temps partiel représentent 8% des emplois à temps complet.

REPARTITION TEMPS DE TRAVAIL



- Temps plein
- Temps partiel
- Temps non complet

RATIOS

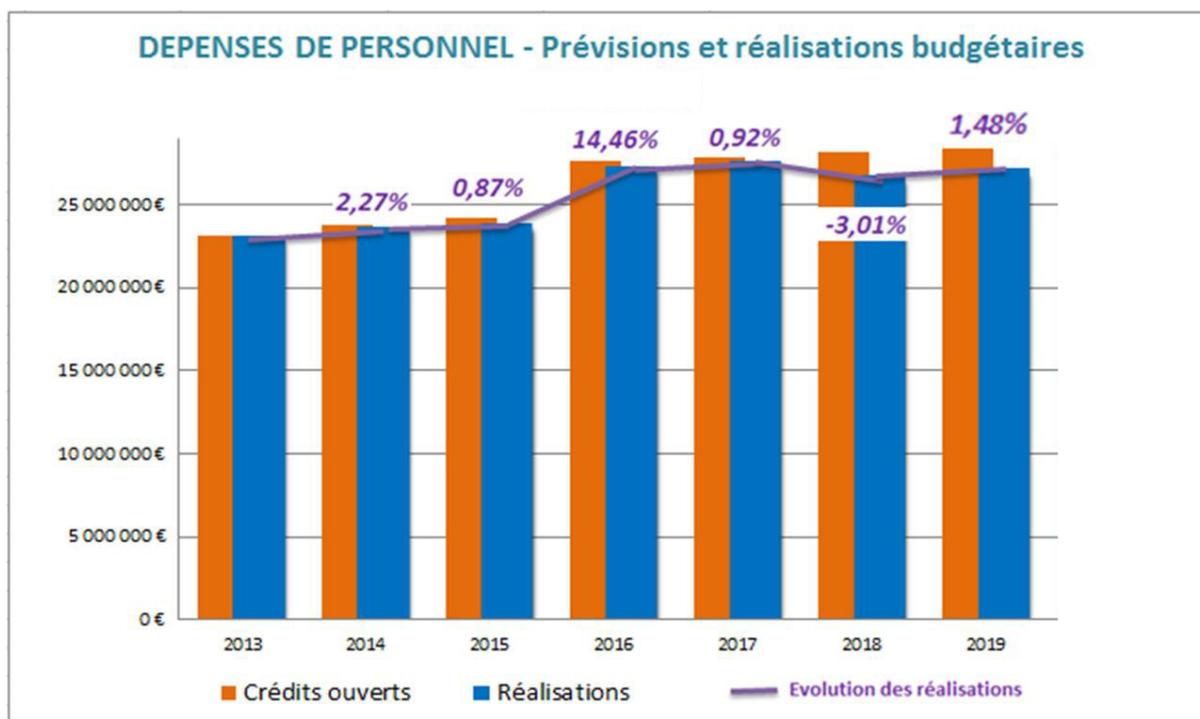
Equivalent temps complet = 601
Taux d'administration 2018 = 19,4

Taux d'administration = ETC / population totale = nombre d'agents pour 1000 habitants
(Population = 31050 habitants au 01/01/18)

3. Evolution des effectifs permanents

	2015		2016			2017			2018			2015 - DGCL ensemble FPT
	nb	Poids	nb	Poids	Evol.	nb	Poids	Evol.	nb	Poids	Evol.	
Titulaires / stagiaires	469	83,9%	521	83,0%	11,1%	514	83,2%	-1,3%	506	83,0%	-1,6%	79,90%
Contractuels	90	16,1%	107	17,0%	18,9%	104	16,8%	-2,8%	104	17,0%	0,0%	20,10%
TOTAL	559	100,0%	628	100,0%	12,3%	618	100,0%	-1,6%	610	100,0%	-1,3%	100,00%
RATIO	0,19	...	0,21	...	0,02	0,20	...	0,01	0,206	...	0,01	0,25

4. – Evolution des dépenses de personnel



L'évolution des dépenses de personnel en 2016 est la résultante de l'intégration des personnels de l'ex-EPCI pour un montant d'environ 3,6 millions d'€.

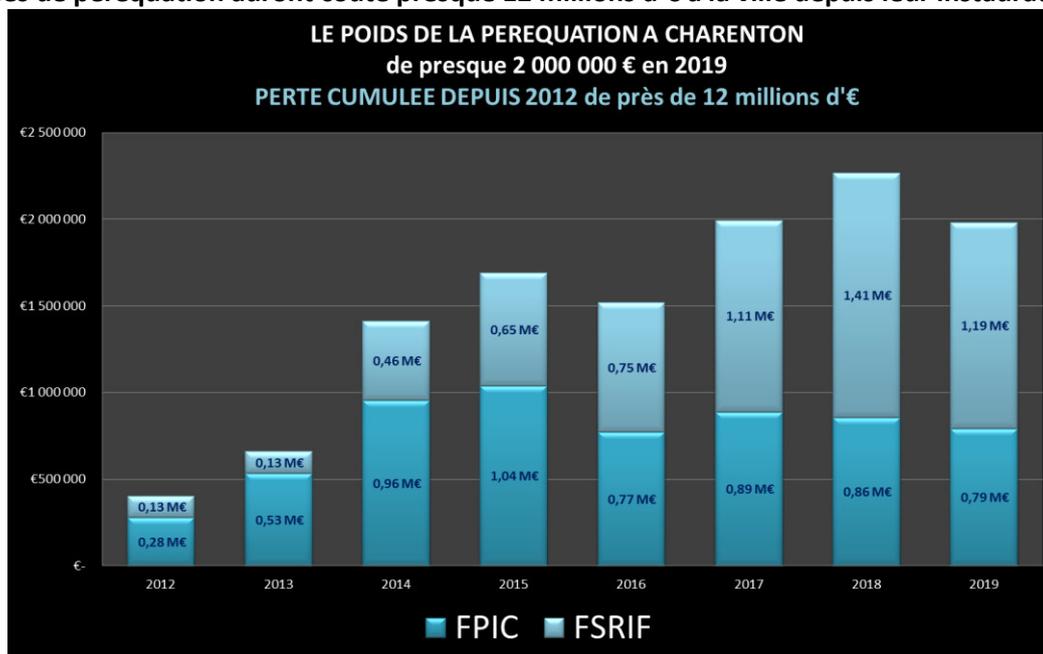
En 2017, leur évolution a été contenue à 0,92 % et intégrait une revalorisation de l'indice de + 0,6 % à compter du 1er février 2017 et du PPCR. Elles ont chuté de -3,01 % en 2018. Il s'agit essentiellement de postes qui avaient été ouverts et qui n'ont pas été pourvus ainsi que des économies résultants de la mise en délégation de service Publics de la crèche multi accueil Bleu.

L'évolution des dépenses de personnel sera de 1,48 % en 2019.

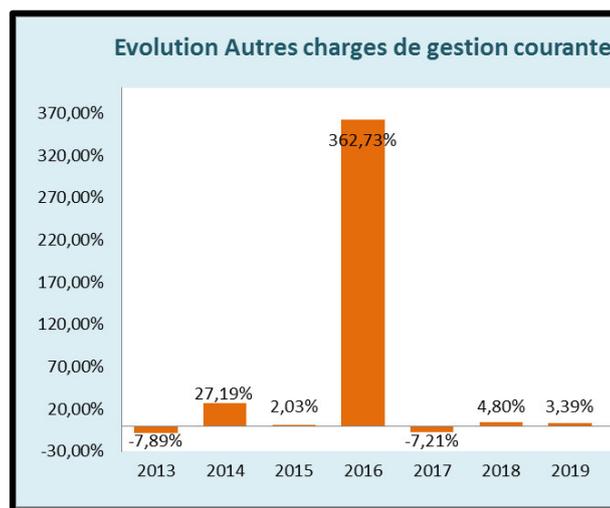
B3. Les dépenses de péréquation horizontale

La contribution totale 2019 sera de 1 982 404 € (FPIC 790 544 € et FSRIF 1 191 860 €) pour retrouver un niveau similaire à celui de 2017.

Les dépenses de péréquation auront coûté presque 12 millions d'€ à la ville depuis leur instauration.



B4. Autres charges de gestion courante



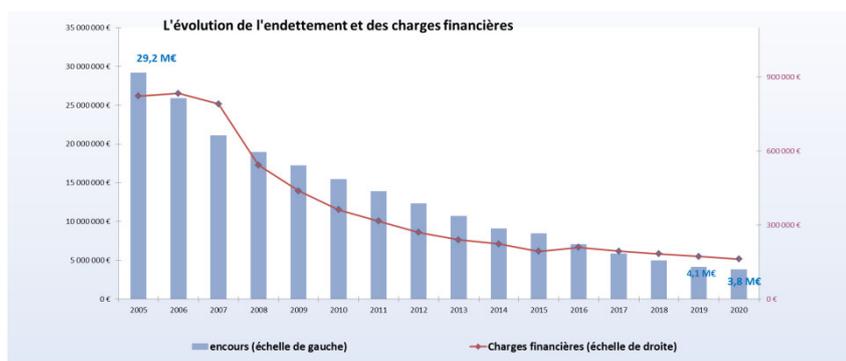
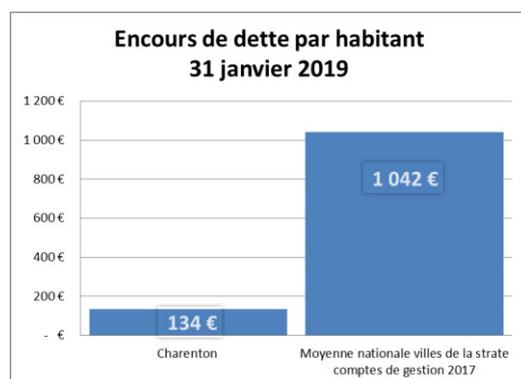
Les autres charges de gestion courante ont très fortement évolué en 2016 du fait de l'intégration de l'ex EPCI et de la création du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

C'est une évolution de 406 k€ de ce même FCCT qui s'établit à 11 617 k€ en 2019 qui explique la progression de 3,39 % des autres charges de gestion courante.

B5. La dette

Charenton détient un faible niveau d'endettement malgré la reprise du prêt de l'ex EPCI en 2016 qui représente un encours de plus de 587 000 € à fin 2019.

La ville de Charenton n'a cessé de se désendetter depuis 2005, puisque en 2019 pour la 14ème année consécutive, elle n'a pas contracté d'emprunt.



L'encours de dette par habitant fin 2019 est presque inférieur de 8 fois la dette au niveau national pour les communes de même taille avec un niveau de 134 € par habitant contre 1 042 €.

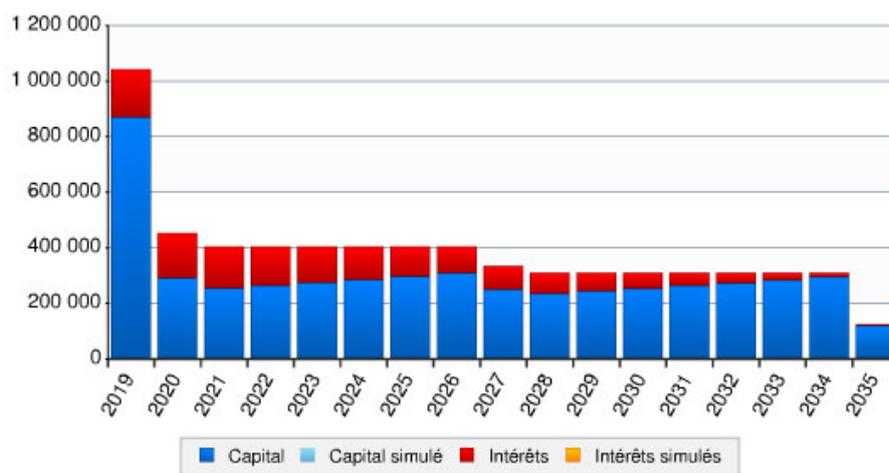
Au 31 décembre 2019, son encours global s'établit à seulement 4,1 millions d'€.

La dette est répartie à 100 % sur des taux fixes.

La ville détient encore 4 lignes de prêts ainsi réparties :

Prêteur	Année de réalisation	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Montant initial	CBC
Crédit Foncier	2004	1 386 159	15,08	Taux fixe à 4.19 %	2 038 707	1A
Crédit Foncier	2004	2 107 442	14,08	Taux fixe à 3.76 %	3 353 658	1A
CREDIT AGRICOLE	2016	587 117	7,05	Taux fixe à 4.1 %	843 978	1A
DEXIA CL	2005	46 667	0,17	Taux fixe à 3.65 %	700 000	1A
		4 127 385			11 482 918	

La fin des remboursements de la dernière ligne de ces prêts sera effective en 2035, selon le profil d'extinction présentée dans le graphique ci-dessous :



C. UNE EPARGNE EN HAUSSE DE 26 % EN 2019

En 2016, les niveaux d'épargne de Charenton avaient baissé significativement.

Ce phénomène s'expliquait par des recettes exceptionnelles 2015 que l'on ne retrouvera pas en 2016 (DMTO moins importantes, et mouvements financiers issus de la dissolution de l'ex-EPCI). Cette chute, s'est poursuivie en 2017 mais l'on observe une légère amélioration en 2018.

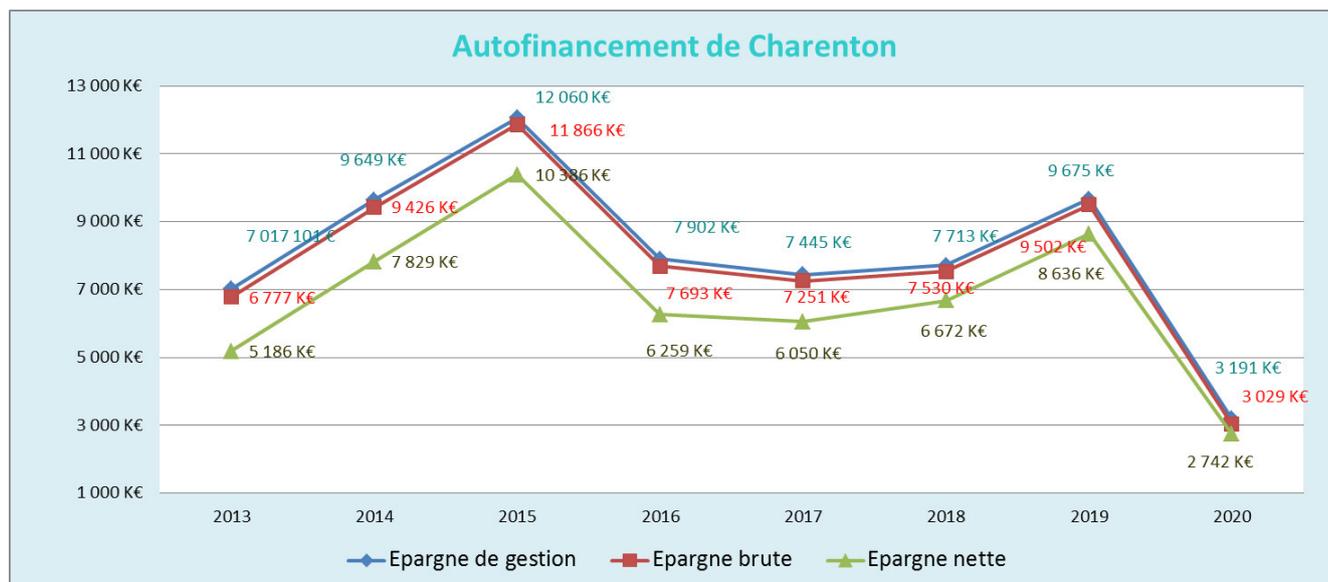
En 2019, notre épargne brute va augmenter de 2 000 K€ pour s'établir à 9,5 millions d'€.

Cette forte évolution procède des variations enregistrées sur les recettes et les dépenses de fonctionnement décrites dans les paragraphes ci-dessus.

Il faut souligner l'importance d'évènements conjoncturels (DMTO exceptionnels par exemple) mais surtout le contexte, la Ville doit faire face non seulement à une nouvelle baisse de ses dotations mais également aux forts prélèvements opérés par l'Etat sur ses ressources.

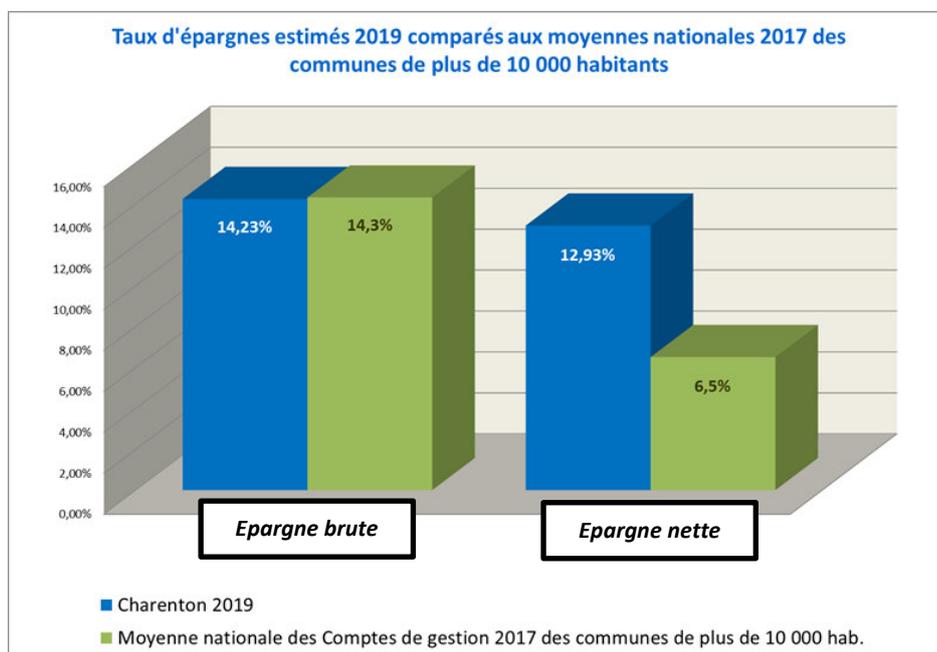
Sous l'effet conjugué de la hausse de la péréquation et la baisse des dotations, les pertes cumulées se chiffrent à plus de 26 millions d'euros depuis 2012.

Notre épargne brute va s'établir à 9,5 millions d'€ en 2019.



Nota : Le niveau d'épargne brute sert notamment à financer les charges d'intérêts d'emprunt. Après paiement de ces derniers et du capital de la dette, l'épargne restante s'appelle l'épargne nette. Si le niveau d'épargne brute 2019 de Charenton se situe en dessous de la moyenne nationale des villes de plus de 10 000 habitants, son niveau d'épargne nette serait cette fois ci supérieur. Le faible endettement de Charenton lui permet en effet de relativiser sa lecture de l'épargne brute.

Si notre taux d'épargne brute comparé à celui des communes de plus de 10 000 habitants est au même niveau, Charenton se démarque nettement au niveau de son épargne nette puisque ce dernier est presque supérieur de 6 points.



Les résultats de fonctionnement et d'investissement que nous arrêterons à la fin de l'exercice 2019 devraient permettre à la commune d'autofinancer le programme d'investissement 2020.

LES POLITIQUES SECTORIELLES

1. PÔLE DES SOLIDARITES

1- Centre Communal d'Action Sociale

Missions

- Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées ;
- Le Conseil d'Administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale et développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées afin de lutter contre les vulnérabilités financière, relationnelle ou identitaire. Il s'appuie en cela sur la mise à jour régulière de l'analyse des besoins sociaux.

Service aux Charentonnais

Le CCAS reçoit le public au Centre Alexandre Portier. Il a essentiellement deux modes d'actions : les services rendus à la population et les aides financières permettant de soutenir les Charentonnais. La Ville subventionne 80 % du budget du CCAS (1 110 k€). 15 % proviennent des recettes des services rendus à la population et 5% d'autres financeurs (Conférence des Financeurs).

• Les aides aux familles

- **Une prime de naissance** est versée aux jeunes mamans (moins de 25 ans) et aux mamans de famille nombreuse (3 enfants et plus), sans conditions de ressources (30 bénéficiaires en 2019 - 44 en 2018 - 48 en 2017 – 29 en 2016) ;
- **Un soutien à l'accueil du jeune enfant (SAJE)** compense la différence éventuelle entre le coût de la garde individuelle et le prix de la garde collective. 69 familles en bénéficient en 2019 (72 en 2018) ;
- **Une aide au projet éducatif** (sans conditions de ressources) complète les dispositifs de soutien aux familles (14 familles en 2019 - 19 en 2018 - 14 en 2017 – 15 en 2016) ;
- **Le dispositif PASS'SPORT** qui a pour objectif de favoriser la pratique sportive des enfants scolarisés en élémentaire est élargi aux collégiens en 2017. Près de 440 enfants sont concernés en 2019 (450 enfants en 2018 - 400 en 2017 - 200 en 2016) ;
- **Le dispositif PASS'ACTIVITÉ /Parent solo** destiné aux familles monoparentales a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs et aux activités culturelles grâce à 10 moments par enfants. La distribution est en cours et déjà 150 pass ont été distribués fin 2019 (230 lors de la première édition de l'hiver 2018/19).

• L'insertion

Accueil des bénéficiaires du **Revenu de Solidarité Active** et instruction de leur demande avant transmission aux services départementaux. Les bénéficiaires peuvent désormais effectuer cette démarche seuls ce qui explique la baisse de l'activité (48 dossiers en 2019 - 70 en 2018 - 125 en 2017 – 154 en 2016 - 172 en 2015).

• La domiciliation

60 personnes sont domiciliées au CCAS (50 en 2018 – 47 en 2017 – 23 en 2016).

- **Le Pôle seniors**

Il regroupe dans une même dynamique les divers services dédiés aux seniors. Il les accompagne qu'ils soient autonomes ou fragilisés, à domicile ou en établissement.

Ainsi, la Ville, par l'intermédiaire de son CCAS :

- garantit à tout Charentonnais âgé de plus de 62 ans ou en situation de handicap de **vivre au-dessus du seuil de pauvreté** grâce à un complément mensuel différentiel de ressources (CMR) 232 bénéficiaires (200 en 2018) pour un budget de 424k€ en 2019 (397 en 2018) ;
- permet **aux retraités de vivre à leur domicile en sécurité**, en gérant directement ou en soutenant des services : **livraison de repas** à domicile tarifée entre 3 et 8.50 € en fonction des ressources 108 bénéficiaires en 2019 (104 bénéficiaires en 2018) pour un reste à charge de 61 157€ (54921 € en 2018) ; **téléassistance offerte** aux 385 abonnés en 2019 (340 en 2018) pour un coût de 36798 € (44589 € en 2018 – le tarif négocié par le Département ayant baissé); **aide à domicile** sous la forme d'une subvention à l'Aidapac, service de soins à domicile (CLAPA), permanence de **l'Espace Autonomie** Départemental au Centre Alexandre Portier ;
- **favorise le maintien du lien social en organisant des activités, des festivités, des ateliers de prévention, des animations** et ainsi lutte contre l'isolement et prévient la perte d'autonomie ;
- gère la **résidence autonomie Jeanne d'Albret** (40 studios) et offre ainsi un hébergement sécurisé et sécurisant aux Charentonnais sans perte notable d'autonomie. Tout senior peut y déjeuner dans un cadre agréable et convivial ce qui contribue à développer le lien social et à lutter contre l'isolement ; 8186 repas ont été ainsi servis en 2019 (8989 en 2018) ;
- facilite **la mobilité des plus âgés et l'accès à différents services** grâce au « Bus service ». 86 bénéficiaires (96 en 2018) pour 2472 trajets annuels (2251 en 2018).

- **Le secteur Santé/Handicap**

L'année 2019 a été marquée par les **2^{èmes} Assises de la Santé et du Sport** qui ont rassemblé 145 personnes. L'objectif était de présenter l'offre de soins à Charenton, les logiques de parcours des patients charentonnais et l'offre de prévention mais aussi de réfléchir au projet territorial de santé à co-construire pour une offre de soins de proximité globale et cohérente tel que prévu dans le cadre de la Loi Santé 2022.

Le sport sur ordonnance, démarré en septembre 2018, a touché cette année 54 participants (25 en 2018) souffrant d'une Affection de Longue Durée, d'hypertension artérielle ou d'obésité. 2/3 sont des seniors, 3/4 sont des femmes. Un premier groupe de personnes fragiles avec des restrictions médicales est encadré par un coach APA et bénéficie d'une séance par semaine. Un second groupe, en meilleure condition physique, est accompagné par un coach sport santé mis à disposition par le Service des Sports (moniteur de plongée) et bénéficie de quatre séances hebdomadaires permettant l'activité physique adaptée mais également la découverte de plusieurs sports. A la sortie du dispositif prévu pour une année prise en charge par le CCAS, la personne poursuit l'activité physique dans un club sportif en milieu ordinaire ou dédié aux seniors. Si elle n'en a pas la capacité, le CCAS renouvelle pour 1 an moyennant une participation financière de 120€/an pour les personnes imposables, 60€/an pour les non-imposables, 30€/an pour les personnes bénéficiant de minima sociaux ou du Complément Mensuel de Ressources. Plus de la moitié des généralistes de Charenton ont déjà prescrit le sport sur ordonnance.

Le **Conseil Local de Santé Mentale** (CLSM) de Charenton, Saint-Maurice et Saint-Mandé, en partenariat avec les Hôpitaux de Saint-Maurice, l'Agence Régionale de Santé et les associations d'usagers UNAFAM et ESQUI fonctionne depuis 2018. Trois groupes de travail se réunissent autour des thèmes : « le patient et son entourage », « le partenariat », « la promotion de la santé mentale ». La « cellule des situations complexes » se révèle positive dans le traitement pluri-professionnel des situations. Une formation de sensibilisation aux troubles psychiques, dispensée par le service Psychiatrie Adulte des Hôpitaux de St-Maurice, a bénéficié à 17 agents de la Ville en contact le public.

La Commission Ville et Handicap a souhaité prolonger de 2 ans l'Agenda d'Accessibilité Programmée auprès du Préfet. En effet, si 28 établissements municipaux ont déjà été rendu accessibles, l'agenda n'a pu être entièrement respecté essentiellement en raison de surcoûts non prévus par le cabinet qui était chargé du diagnostic et du chiffrage des préconisations ;

La sous-commission ERP5 - Etablissements Recevant du Public s'est réunie 6 fois et constate que les dossiers pour lesquels elle émet un avis défavorable sont retravaillés en tenant compte de ses préconisations ;

La sous-commission de sensibilisation au handicap a permis, grâce à un partenariat avec ERDF de réunir 200 enfants à l'occasion de la journée Handisport et de faire intervenir l'ODAAS dans 4 classes de CM1 pour des ateliers de mise en situation de handicap.

Organisation et modes d'interventions du CCAS

- En tant qu'**animateur du développement social** sur la commune, le CCAS pilote les coordinations des acteurs de la gérontologie, de la santé mentale, du sans-abrisme et participe également à la coordination sur le thème de la jeunesse ;
- De plus, il **contractualise avec de nombreux partenaires** :
 - ✓ Le Département et particulièrement la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie avec lequel le CCAS a signé des Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) qui ont permis en 2019 de valoriser les actions de prévention menées auprès des personnes âgées (subventions de 17500€ pour la poursuite de l'action « Sport sur Ordonnance », de 13964.66 € pour la Résidence Autonomie « Jeanne d'Albret » (13300 en 2018) et de 7100 pour la politique de prévention de la perte d'autonomie ;
 - ✓ La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) signée avec l'Association AIDAPAC, qui gère le Service d'Aide à Domicile. La subvention du CCAS reste de 227000 euros pour assurer la continuité de service, la professionnalisation des personnels, la modernisation et le rapprochement avec le Service de Soins Infirmiers à domicile porté par le CLAPA.
Enfin, la collaboration avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrées est renforcée avec la prise en charge financière du reste à charge des frais de l'accueil de jour pour les Charentonnais et des animations partagées.

➔ Perspectives et Projets 2020 : continuité et innovation

- En 2020, le CCAS **consolide son action locale de proximité** auprès des personnes les plus fragilisées en particulier celles qui ne sollicitent aucun soutien (« les invisibles ») avec **son nouveau pôle de développement social** (2 intervenants sociaux et un responsable) et en s'appuyant sur le réseau partenarial du CCAS (bailleurs sociaux, associations caritatives, professionnels de l'action médico-sociale) ;
- « **La caravane du mieux-vivre ensemble** », mini-forum local continue « d'aller vers la population » dans différents quartiers de la ville, pour lutter contre le non-recours, développer le lien social et sensibiliser sur les thématiques de développement durable ;
- Plusieurs projets récemment initiés sur le territoire **montent en charge** et confirment les besoins identifiés grâce à l'analyse des besoins sociaux : le Conseil Local de Santé Mentale qui organise en 2020 une formation aux troubles psychiques. De plus un café thérapeutique, géré par les patients du service Psychiatrie des Hôpitaux de St-Maurice et les soignants, sera ouvert au public au cours de l'année à Saint-Maurice. Enfin la 3^{ème} séance plénière se déroulera cette année à Charenton. Concernant le Sport sur ordonnance, un partenariat avec l'association VIACTI en permettra de garantir la continuité des ateliers collectifs d'Activité Physique Adaptée et de développer le dispositif pour 80 personnes/an ;
- Enfin, après la mise en place du Pass'Activités, une attention toute particulière sera apportée aux familles monoparentales (soutien à la parentalité, aide aux vacances et aux loisirs).

2- Petite Enfance

Missions

- Informer les parents de jeunes enfants sur les modes d'accueil existants à l'occasion de réunions dédiées et les accompagner dans leurs recherches de garde collective ou individuelle grâce au Relais d'Assistants Maternels (RAM) ;
- Assurer la gestion et la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans les neuf établissements municipaux (415 berceaux), le suivi des 65 berceaux dont la Ville est réservataire au sein des trois structures de la Maison Bleue (+ 10 places) et accompagner les porteurs de projets privés (8 structures pour 172 berceaux contre 6 pour 112 en 2018) ;
- Collaborer étroitement avec les partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, P.M.I.), notamment dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

Service aux Charentonnais

- L'indicateur de capacité théorique d'accueil continue de progresser et **atteint 76% à Charenton-le-Pont** (61 % en 2018 et 48% dans le Val-de-Marne et 58 % en France - source: Observatoire National de la Petite Enfance - CAF) ;
- La Ville de Charenton est classée 14^{ème} sur les 332 communes françaises comptant entre 20 000 et 50 000 habitants ;
- Dans le cadre de la diversification des modes d'accueil, le multi-accueil Simone Veil dont la gestion est déléguée à People&Baby a ouvert en septembre 2018 sur le site de l'ancien multi-accueil Paris. Cet établissement a une capacité d'accueil de 40 places (10 places en plus) et est dédiée aux enfants de 15 mois à 3 ans sur une amplitude horaire augmentée proche de celle de l'école maternelle (8h-18h30). Il permet d'équilibrer l'offre d'accueil sur l'ensemble des tranches d'âges ;
- En octobre 2018 une structure nommée Soleil d'or et gérée par le porteur de projet privé La Maison Bleue a ouvert 22 berceaux dont 10 sont réservés à l'attribution municipale.

Organisation (170 agents)

- Mon espace Ch@renton permet désormais la facturation et le paiement en ligne. Et depuis janvier 2019, sur ce même espace, il est possible de procéder en ligne à la pré-inscription administrative en crèche sur une liste unique par année de naissance.

➔ Perspectives et Projets 2020

- La Convention d'Objectifs et de Gestion passée avec la Caisse d'Allocations Familiale par l'intermédiaire du Contrat Enfance Jeunesse arrive à son terme fin 2019. En 2020 le diagnostic territorial sera réajusté et la Convention Territoriale de Gestion mise en place en remplacement du CEJ ;
- Le marché de réservation de places au sein des structures privées situées sur la commune prend fin en 2020 et sera renouvelé ;
- Les possibilités d'accueil occasionnel seront optimisées pour répondre aux nouveaux besoins des familles, liés à une organisation du travail en évolution (télétravail, auto-entreprenariat etc.) ;
- Plusieurs multi-accueils vont en 2020 mettre à jour leur projet pédagogique pour proposer un accueil au plus près des besoins des enfants.

3- Habitat

Rappel des missions

- Accueillir et informer les demandeurs de logement social charentonnais dans le suivi de leur demande ;
- Assurer la présentation de candidatures aux bailleurs sociaux et entretenir avec eux des relations partenariales étroites ainsi qu'avec les services de l'Etat et de l'Action Logement ;
- Soutenir les Charentonnais dans leur Droit Au Logement Opposable (DALO).

Le logement social à Charenton en chiffres

- Plus de 16 000 demandes de logement franciliennes dont **1200 charentonnaises** ;
- Stabilisation du taux SRU ;
- Baisse des attributions de logement principalement dû à un taux de rotation toujours très faible.

	2016	2017	2018	2019
Logements sociaux	3443	3382	3456	3487
Résidences principales	14397	14349	14316	14461
Taux SRU	23,91%	23,57%	24,14%	24,11%
Nombre d'attributions contingent Ville	124	64	55	44

Organisation et modes d'intervention (1,5 agents)

- Rencontres régulières avec **chaque bailleur social** permettant de suivre attentivement les projets, la vie quotidienne des résidents et traiter les situations particulières ;
- Rencontre annuelle des **gardiens de résidences sociales** (« la galette des gardiens » afin de renforcer les liens de proximité et favoriser la généralisation des bonnes pratiques) ;
- Événement annuel permettant d'accueillir les **nouveaux locataires** du parc social et écouter leurs retours suite à leur entrée dans leurs logements ;
- Participation aux différentes instances communales (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Conseil Local de Santé Mentale, coordination Sans-abrisme) et Territoriale (Comité Intercommunal du Logement Paris Est Marne&Bois) ;
- Collaboration avec la Direction Municipale de l'Aménagement et du Développement du Territoire et l'organisme SOLIHA sur l'étude préalable menée sur l'Habitat privé.

→ Perspectives et Projets 2020

- Mobiliser toutes les ressources nécessaires à **l'atteinte de l'objectif SRU** de 25 % de logements sociaux ;
- Poursuivre la tenue de **rencontres régulières** avec les instances départementales, mais aussi locales (les gardiens des résidences) afin d'enrichir le partenariat avec la Ville et valoriser ainsi leur rôle de proximité ;
- Développer le réseau associatif pour améliorer **l'offre de logements et d'hébergement adaptée à des publics aux besoins spécifiques** (étudiants, personnes âgées ou en situation de handicap, familles victimes de violences ...) ;
- Poursuite du **soutien aux bailleurs sociaux** par la garantie d'emprunt, le subventionnement de la surcharge foncière des opérations de réhabilitation des logements sociaux des résidences Marius Delcher/Petit Château (84 logements) et Pasteur : 18 à 24, rue de l'Archevêché (95 logements), la participation financière aux travaux d'amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité (37 ascenseurs Bobillot/Sellier).

2. PÔLE FAMILLE

▪ Bilan 2019

1- Service Education

a. Effectifs scolaires

A la rentrée 2019, la ville de Charenton compte 2.388 élèves scolarisés dont 1480 en élémentaire (avec ULIS) et 908 en maternelle.

Pour mémoire, 2399 élèves étaient scolarisés en 2018, dont 1467 en élémentaire (avec ULIS) et 932 en maternelle.

La rentrée 2019 est marquée par 3 fermetures et 2 ouvertures :

- 1 fermeture à la maternelle Conflans et Valmy maternelle
- 1 fermeture à l'élémentaire A. Briand B (équilibre avec Anatole France)
- 1 ouverture à l'élémentaire Desnos
- 1 ouverture à l'élémentaire A. France

Afin de privilégier la gestion dématérialisée du courrier relatif à la carte scolaire le service Education a procédé depuis la rentrée à l'envoi par mail des dérogations et affectations scolaires.

L'année 2018 a été marquée par la révision de la carte scolaire, la construction de l'école Anatole France et le retour de la semaine scolaire à 4 jours.

b. Travaux menés dans les écoles

Notons une forte implication des services techniques de la ville cette année encore avec la réalisation de nombreux travaux notamment :

- Port aux Lions : l'installation d'une climatisation et d'un store-banne pour une classe de l'école la plus exposée à la chaleur côté cour, l'installation d'une climatisation dans le dortoir et la mise en place d'une loge pour la gardienne. Un marquage au sol a également été réalisé.
- Cerisaie : la mise en place d'une loge pour la gardienne ;
- Briand : l'élaboration d'une étude thermique réalisée en vue d'une réduction de la chaleur dans les classes ainsi que la réfection de la cour et le revêtement du sol du bureau de direction.
- Desnos : la réfection de la cour du haut
- Pasteur : Deux marquages au sol ont été réalisés
- Anatole France : des arbres plantés dans des bacs hors sol ont été installés pour végétaliser la cour ainsi que des marquages au sol.
- Champ des Alouettes : une sécurisation des abords de l'école a été effectuée (barrières, panneau de signalisation..).

La flotte de climatiseurs mobiles a été augmentée pour mieux gérer la période de canicule.

c. Classes de découvertes pour les élèves scolarisés dans les écoles élémentaires

173 élèves issus de **8 classes** du CP au CM2 ont bénéficié des classes de découverte en 2019 (coût : 126 650 €) autour des thématiques suivantes : « Poney », « Découverte des volcans » et « Renaissance ».

d. Actions sportives, culturelles et civiques menées dans les écoles

- Fréquentation des médiathèques : visites et emprunt de livres
- Programme de spectacles pour les scolaires au T2R : une sélection de spectacles pour les maternelles et élémentaires (tous niveaux, 3 en maternelle et 2 en élémentaire)
- Art et Liberté : visite d'expositions pour les écoles maternelles et élémentaires
- Actions sportives : séances de volley, d'escrime, de tennis de table et passage du test « *savoir nager* » de l'Education Nationale à la piscine de Maisons-Alfort pour les CM2
- Musique : intervention des Dumistes (enseignants du Conservatoire) dans les classes de la maternelle au CM2
- Actions civiques: sensibilisation sur le tri sélectif, sur le cyber-harcèlement, formation au permis piéton et au permis vélo, sensibilisation au handicap à l'école (association ODAAS - Ces interventions sont financées par le CCAS dans le cadre de la commission Ville et Handicap)
- Actions de prévention : sensibilisation aux : cyber-harcèlement, risques domestiques, jeux dangereux en lien avec le service médiation/prévention
- Education à la citoyenneté - Parcours Citoyen (10 classes de CM2) : visites de l'Hôtel de Ville, de la Fondation Charles de Gaulle, du Sénat/Assemblée Nationale, de la Maison des Combattants, de la Garde Républicaine, concert citoyen avec l'Orchestre des Gardiens de la Paix, venue du député dans deux écoles et ravivage de la flamme de l'Arc de Triomphe
- Parcours culturel (une classe de Briand A pour 2019, 4 classes inscrites pour 2020): découverte des institutions culturelles du territoire afin de développer l'ouverture d'esprit et la créativité des enfants

e. Le développement durable

Outre les actions déjà mise en place : bornes de tri, récupérateurs de pain en restauration, et poubelles de tri dans les cours dans toutes les élémentaires, collecte des bio-déchets par la société Moulinot deux fois par semaine, composteurs installés dans les écoles maternelles Valmy, Champ des Alouettes et la Cerisaie, de nouvelles initiatives ont été lancées cette année :

- Participation des élèves d'élémentaires dans le cadre de la **commission menu** (1 de chaque niveau du CE1 au CM2 et roulement des écoles)
- Mise en place **du tri des bio déchets dans les maternelles, en mars 2019**
- Développement des **jardins pédagogiques** (maternelles et élémentaires)
- 8 classes de CM2 ont participé au projet *Green Peter* en partenariat avec *BPCE Lease* (sensibilisation sur la transition écologique et énergétique sur la base d'un travail en classe et d'une exposition présentée à Art et Liberté sous la forme de modulothèques interactives) en lien avec des enfants du centre de loisirs, l'association « *les Petits Débrouillards* » et l'Inspection Académique.

Près de **342 000 repas ont été servis** en 2018/2019. Depuis sept.2017 **la Ville a réduit ses déchets alimentaires de 4 tonnes.**

f. Mise en place d'un menu végétarien servi une fois par semaine dans les restaurants scolaires

Conformément à la loi EGALIM, la Ville a mis en place depuis septembre 2019 un menu végétarien par semaine servi dans tous les restaurants scolaires.

g. Les marchés publics

Le service Education a renouvelé deux marchés publics : celui des fournitures scolaires et de la maintenance curative et préventive du matériel de restauration.

2- Service Enfance

a. Participation des directeurs d'accueils de loisirs à l'élaboration des équipes d'animation

Depuis un an, les directeurs d'accueils de loisirs participent activement à la constitution des équipes d'animation pour chaque période de fonctionnement (en juin, constitution des équipes de rentrée scolaire et après chaque date butoir de période d'inscription, constitution des équipes durant les vacances scolaires).

b. Simplification des démarches administratives auprès des familles

Le pôle famille a mis en place la facturation mensuelle pour les prestations péri et extrascolaires à compter d'avril 2019.

Les familles peuvent consulter la tarification à l'unité et déposer leur avis d'imposition dans la rubrique « Démarches » de « Mon Espace Ch@renton ».

Enfin les lignes téléphoniques au sein du service enfance ont été optimisées : mise en place d'un répondeur pendant la pause méridienne avec indication des horaires du service, orientation vers le site internet pour consulter les numéros de téléphone des accueils de loisirs et messagerie d'attente en cas de ligne occupée, afin de mieux répondre aux appels des administrés.

c. Actions mises en place en lien avec le Projet Educatif Territorial 2018/2021

Axe 1 du PEDT : « Considérer l'enfant dans sa globalité avec ses spécificités en respectant son rythme, son bien-être et sa personnalité »

Les équipes d'animation ont renforcé les actions en faveur du libre choix des enfants et l'aménagement des espaces en faveur de temps calme (ludothèque – bibliothèque) y compris en élémentaire.

Axe 2 : « Favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, sportives et loisirs éducatifs en lien avec le tissu associatif »

Les équipes d'animation ont poursuivi les actions de sensibilisation à la lecture : « *les valises voyageuses* » en partenariat avec les médiathèques autour du thème : *les petits bonheurs de l'enfance*.

Durant les vacances scolaires, des stages sportifs ont été encadrés par les Maitres -Nageurs Sauveteurs : Natation, Tennis et multisports ainsi que des sorties dans les bases de loisirs.

Depuis septembre 2019, les enfants des accueils de loisirs maternels et élémentaires bénéficient de séances de natation à la piscine de Maisons-Alfort. 3 Maitres - Nageurs Sauveteurs encadrent cette activité

Durant les vacances d'hiver 2019, 23 enfants des accueils de loisirs élémentaires Valmy et A. Briand ont pu participer, pendant une semaine, à un atelier de sensibilisation sur les énergies renouvelables dans le cadre du projet Green Peter proposé par la société BPCE LEASE. Chaque centre a fabriqué une maisonnette et son éolienne. Celles-ci ont été exposées à l'Espace Art et Liberté.

Au printemps 2019, 22 enfants des accueils de loisirs maternels La Cerisaie et Valmy ont visité le rucher de Charenton-le-Pont. L'association Bee Happy Miel a ainsi pu les sensibiliser à l'intérêt de la présence des abeilles et à la fabrication du miel.

Durant les vacances de printemps 2019, une cinquantaine d'enfants des accueils de loisirs maternels et élémentaires ont pu à tour de rôle fabriquer du pain bio et de la farine en partenariat avec l'Association Courage le Groupe.

Du 25 au 29 novembre 2019, les enfants de l'école R. Desnos ont bénéficié d'une intervention du service Médiation / Prévention de la ville contre les violences.

Axe 3 : « Développer l'apprentissage de l'éco-citoyenneté et sensibiliser les enfants au développement durable »

Les équipes d'animation ont mis en place des pyramides représentant les pesées de déchets alimentaires, des ateliers cuisine avec les fruits non consommés dans certains ALSH, un concours « anti gaspi » entre janvier et avril 2019 dans les restaurants scolaires élémentaires.

Les déchets ont été pesés tous les jours et un tableau a été tenu pour comparer les chiffres de chaque école.

La commission environnement constituée de 2 enfants de chaque école élémentaire s'est réunie trois fois. Certaines actions proposées par les enfants ont été mises en place comme par exemple l'installation de racks à trottinettes et à vélos devant toutes les écoles, la mise en place des poubelles jaunes de tri sélectif dans toutes les cours élémentaires.

La journée du développement durable qui s'est déroulée le samedi 1^{er} juin 2019 a permis de proposer au public 8 stands encadrés par 33 agents d'animation en partenariat avec les enfants de la commission environnement. Les enfants ont pu jouer, concevoir des objets avec des matériaux de récupération, dessiner, passer un moment agréable en famille.

Des projets autour du jardinage en partenariat avec le service Nature et Jardins ont été développés. A ce jour, 6 jardins sont plantés (5 en maternelle et 1 en élémentaire). Certains ont vu le jour sous l'initiative commune des directeurs d'ALSH et des enseignants.

Parallèlement, la Ville accompagne la labellisation E3D des écoles candidates au dispositif, à travers le partenariat sur le plan de la réduction des déchets, du gaspillage alimentaire, du jardinage, etc.

Axe 4 : « Développer l'apprentissage de la citoyenneté, de la laïcité et du vivre ensemble »

Le mercredi 22 mai 2019, près de 200 enfants des accueils de loisirs ont participé à une journée handisport dans le cadre d'un partenariat des centres de loisirs avec EDF (partenaire de l'équipe française handisport). 3 stands leur ont été proposés « défi fauteuil », « tir à l'arc » et « basket fauteuil ». Ils ont également pu discuter avec Arnaud ASSOUMANI, athlète handisport français.

Les animateurs et les enfants ont été sensibilisés sur les droits des enfants en partenariat avec l'UNICEF : Chaque enfant des accueils de loisirs, de la grande section maternelle au CM2, a bénéficié d'une intervention. 13 sessions ont été mises en place pour que les 433 enfants fréquentant nos structures puissent y participer. En parallèle de ces interventions, l'ensemble du personnel d'animation a préalablement assisté à 4 sessions de sensibilisation.

Une collecte de denrées alimentaires au profit de l'Épicerie Solidaire « *Le petit plus* » est organisée par les accueils de loisirs maternels et élémentaires avant les vacances de Noël 2019. Pour rappel l'an dernier, 1 tonne avait ainsi pu être donnée.

Axe 5 : « Favoriser une bonne alimentation et un équilibre nutritionnel pour la santé des enfants »

La commission menus ouverte aux enfants volontaires (4 par école élémentaire) a été mise en place en 2018. Les enfants de la commission menus ont pu visiter en 2019 :

- la cuisine centrale SOGERES de Melun où vont préparer les repas des restaurants scolaires de la Ville
- et la ferme de Sigy pour comprendre la fabrication des yaourts qu'ils consomment et de voir les animaux.

Axe 6 : « Garantir la qualité des activités proposées »

Deux conférences ont été proposées au personnel d'animation auxquelles ont participé une centaine d'agents d'animation :

- La première avec l'Aide Sociale à l'Enfance a permis d'échanger sur les difficultés que peuvent rencontrer les enfants au sein de leur famille et les mesures à prendre lorsque le personnel a connaissance d'enfants en détresse. Action transversale puisque le personnel des services culture, petite enfance, jeunesse et enfance étaient présents.
- La seconde avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a permis de rappeler la posture à adopter lorsque l'on travaille en structure d'accueil de loisirs.

d. La professionnalisation des agents (échanges de savoirs et formation management)

Depuis deux ans, des **échanges de savoirs**, encadrés par des animateurs/trices ou des directeurs/trices disposant de savoirs faire dans certains domaines, sont menés et rencontrent un vif succès.

En 2019, les thèmes suivants ont été abordés :

- Jardinage avec le service Nature et Jardins (3 sessions de 16 agents)
- Rédaction de Projets d'activités (2 sessions de 36 agents menées par deux directeurs d'accueils de loisirs)

Les directeurs d'accueils de loisirs ont pu également bénéficier de la **formation interne sur le thème du management avec en première partie « L'entretien professionnel » et en seconde partie « L'animation d'équipe »**.

Enfin, la formation transversale autour du thème « accueillir un enfant porteur de handicap en structure de loisirs » s'est poursuivie en lien avec le service formation de la ville et le CNFPT.

→ Perspectives 2020

1. Service Education

a. Effectifs prévisionnels (non stabilisés au stade actuel)

Pour la rentrée 2020, une réflexion est actuellement en cours avec l'Inspection Académique pour la mise en place de classes à 24 élèves pour les grandes sections, CP et CE1 (suite à la décision du Ministère de l'Education Nationale).

b. Travaux dans les écoles

Deux projets importants sont prévus pour 2020 : le ravalement de l'école maternelle Port aux lions et de l'école élémentaire Valmy.

c. Equipement informatique et évaluation du matériel alloué

De nouveaux copieurs vont être déployés dans les écoles.

L'accent sera mis sur **l'évaluation croisée à celle de l'Education Nationale de l'utilisation du matériel informatique alloué** (classes mobiles en élémentaire, matériel en maternelle) en lien étroit avec l'Inspection de circonscription qui fera un état des lieux des pratiques, par école. Une charte d'utilisation de ce matériel va également être co-signée par la Ville et les enseignants.

d. Classes de découverte (écoles élémentaires)

262 élèves issus de 10 classes élémentaires des écoles Valmy, Briand, Desnos et Anatole France sont concernés en 2020. Les thèmes sont les suivants : « la Renaissance en France », « découverte ski de fond », « char à voile », « découverte du Golfe du Morbihan », du « cirque, théâtre et arts urbains ».

e. Sécurisation des écoles

Les travaux de sécurisation des écoles étant finalisés (grilles occultantes, films occultants, vidéo protection, kits détresse et malles PPMS), **l'effort se poursuivra sur les procédures à appliquer** (Application des consignes préfecturales relatives au Plan Vigipirate renforcé, PPMS en lien avec l'Education Nationale...). Un groupe de travail est prévu avec les services concernés de la Ville et l'Inspection Académique afin de mettre en place un système d'alerte efficient généralisé sur l'ensemble des écoles.

f. Nouvelles Actions menées dans les écoles

Les actions initiées au cours des années précédentes seront reconduites (cf. bilan 2019).

L'offre basée sur 4 parcours thématiques (parcours sportif, parcours citoyen, parcours culturel et parcours de prévention) sera enrichie par des actions nouvelles :

- **Le défi mobilité** (3 classes de CM1 et CM2, soit 80 élèves) en collaboration avec le **Territoire ParisEst-MarneBois**, l'**association Ecophylle** et l'Inspection Académique dont l'objectif est de faire prendre conscience aux enfants de l'impact de la mobilité sur notre environnement et notre santé en réalisant une cartographie de la Ville (Charenton est ville pilote cette année pour ce projet)
- **Le kit blason** (projet pédagogique sur la réalisation d'un blason pour les écoles en lien avec le **service des archives** de la Ville)
- **Découverte des plages du débarquement** pour l'école Anatole France (projet individuel de l'école mais financement du transport par la Ville)
- Des ateliers de lecture seront proposés aux enfants sur temps scolaire par des bénévoles de l'Association « *Lire et Faire Lire* » dans 8 écoles (Champ des Alouettes, Valmy maternelle, Conflans, Port aux Lions, Desnos, Briand A B et Anatole France). Au total 12 bénévoles sont mobilisés.

g. Restauration

Le service Education / Restauration se penchera sur la rédaction du nouveau cahier des charges pour un renouvellement de marché prévu en janvier 2021, intégrant les préconisations de la loi EGALIM (20% de produits bio, 50% de produits durables, la réduction d'emballage plastique pour les bacs de remise en T°).

h. Ressources humaines

La Ville et l'Education Nationale organiseront une action de formation et d'échange de bonnes pratiques entre enseignants et ATSEM des classes de petites sections en février 2020.

2. Service Enfance

a. Poursuite de la simplification des démarches administratives

Un paramétrage optimisé des ateliers bleus devrait permettre aux familles de s'inscrire sans difficulté en septembre 2020, accompagné d'une communication avec tutoriels.

De plus, les familles devront pouvoir régler en ligne leurs sommes à payer (impayés) directement sur le site de la DGFIP.

b. Reconduction des actions en faveur du développement durable

Les ALSH seront mobilisés autour de la 3ème édition de la journée du développement durable prévu le samedi 6 juin 2020 : les actions annuelles menées dans les accueils de loisirs par l'intermédiaire de stands seront ainsi valorisés.

Les actions « anti-gaspi » (récupération des fruits pour les goûters ou des ateliers culinaires, renouvellement du concours en intégrant les accueils de loisirs maternels) seront maintenus.

Des ateliers jardinage se poursuivront dans les ALSH et écoles.

Deux questionnaires seront élaborés :

- L'un autour de l'« éco-mobilité » en lien avec la commission environnement, le service jeunesse et le PADT sera diffusé et analysé ;
- L'autre autour des menus végétariens proposés dans les restaurants scolaires

Les commissions Environnement et Menus élargie aux enfants seront reconduites.

Le partenariat avec EDF sur le handisport sera renouvelé : une réflexion est actuellement menée pour développer des actions en faveur du « *genre* » (mise en place d'un évènement avec la participation d'une athlète de l'équipe de France féminine de football par exemple).

c. Reconduction des actions en faveur du bien-être des enfants

Des « ateliers philo » seront menés pour les enfants des grandes sections maternelles et les CP fréquentant les accueils de loisirs Valmy en lien avec les médiathèques.

Un banc de l'amitié a été installé à l'ALSH Valmy élémentaire pour lutter contre l'isolement des enfants. Si cette expérience s'avère concluante, il est envisagé d'étendre cette initiative portée par la directrice de l'ALSH en lien avec l'UNICEF.

La Ville va déposer un dossier en vue d'obtenir le label « *Ville Amie des Enfants* » en 2020 afin de poursuivre et valoriser les actions en faveur des droits de l'enfant.

d. Développement de la lecture grâce au partenariat avec « l'Association Lire et Faire Lire »

Dès janvier 2020, la ville renforcera son partenariat avec l'Association « Lire et Faire Lire » : 6 bénévoles proposeront des ateliers de lecture aux enfants sur le temps du midi, du soir et/ou du mercredi dans 5 ALSH (Pasteur, Briand, Champ des Alouettes, Anatole France et Valmy maternelle).

De plus, elle va soumettre sa candidature au Prix UNICEF de littérature jeunesse afin de **sensibiliser aux droits de l'enfant grâce à la lecture** et de récompenser des ouvrages porteurs des valeurs de l'UNICEF. Des enfants et **jeunes de 3 à 12 ans** pourront ainsi voter pour leur livre préféré, parmi une sélection d'ouvrages choisis en fonction d'une **thématique** et répartis par **catégorie d'âge** (3-5 ans / 6-8 ans / 9-12 ans). **La thématique 2020 porte sur le développement durable : "Objectif Terre : lisons pour la planète !"**. De novembre 2019 à août 2020, les enfants voteront pour désigner leur livre préféré parmi une sélection d'ouvrages proposée par l'UNICEF France.

e. Mise en place d'un PAI Ville et conférence sur le diabète

Un PAI Ville sera proposé aux familles dans le but de mieux accompagner les enfants ayant des troubles de santé particuliers (diabète, asthme...) ou des allergies alimentaires.

Le personnel d'animation sera également sensibilisé sur le diabète en lien avec une association locale afin de mieux accompagner les enfants diabétiques sur le temps péri et extrascolaire.

3. PÔLE Jeunesse Animation Sports Culture

1- CULTURE

La politique culturelle articule son action autour de 3 domaines prioritaires : **formation**, **diffusion** et **création**. Cette politique est conduite essentiellement pour les Charentonnais à partir d'actions et de services conçus pour être au plus proche de leurs attentes et de leur curiosité. Une attention particulière est portée :

- **en direction du jeune public** afin de l'éveiller à la découverte et à l'appréhension de différents modes d'expression artistique
- **au renforcement des partenariats** entre services municipaux mais également avec les structures privées (associations, entreprises) afin d'élargir les publics touchés et croiser les pratiques des professionnels

■ Bilan des actions 2019

En 2019, les services culturels ont poursuivi leurs actions en direction du jeune public et développé des actions interservices. Dans le domaine de la **Formation**, les établissements d'enseignements artistiques : **Conservatoire et Atelier d'arts plastiques** organisent la répartition des cours afin de pouvoir accueillir tout jeune charentonnais. Le **Conservatoire** a ainsi ouvert 2 classes d'Eveil, une classe d'Initiation et une classe supplémentaire de chorale enfants. Une nouvelle organisation a également été initiée autour de 4 pôles : pôle pédagogie, pôle actions culturelles, pôle éducation artistique et culturelle et pôle pratiques collectives encadrés par 4 coordinateurs. Cette organisation modernise le fonctionnement du conservatoire et fluidifie les projets entre enseignants et services extérieurs. L'ouverture sur différentes esthétiques et de nouvelles disciplines reste une priorité du Conservatoire et de l'Atelier d'arts plastiques. Les élèves du **Conservatoire** ont ainsi bénéficié de plusieurs master-classes autour par exemple de partitions graphiques, ou encore de l'improvisation.



De jeunes élèves encadrés par une musicienne intervenante ont participé au concert de l'Orchestre de la Musique des Gardiens de la Paix autour des « P'tits loups du Jazz ».

Une sensibilisation autour du corps et de la posture du musicien a été engagée avec la mise en œuvre de plusieurs ateliers de pratiques (yoga, technique Alexander, kinésithérapie du musicien) proposés à tous les élèves petits et grands.

(Les « P'tits loups du Jazz » avec l'Orchestre de la Musique des Gardiens de la Paix)

L'**Atelier d'arts plastiques** poursuit le développement d'un enseignement spécialisé et adapté aux avancées technologiques. Le travail inter-pédagogique entre professeurs et médium artistiques est renforcé conduisant certaines classes à découvrir plusieurs disciplines complémentaires. La qualité de l'enseignement dispensé par les professeurs permet aux élèves qui le souhaitent de se préparer aux concours d'école d'art, ainsi 6 lauréats ont intégré en 2019 l'école de leur choix par concours.



Le **parcours culturel** engagé avec le service Education a permis à 30 enfants de classe de CM1/CM2 de s'initier à la gravure et à la fabrication du papier.

L'**Espace Art et Liberté** poursuit le développement de ses animations (visites commentées, rencontres avec les artistes, concerts avec le conservatoire) et a initié sur 5 samedis après-midi des ateliers en famille qui remportent un franc succès. La familiarisation du public scolaire à l'art et à la création contemporaine reste une priorité avec les ateliers

pédagogiques en direction des scolaires. Ainsi toutes les classes primaires de Charenton ont participé à deux ateliers d'une durée de 2 heures (« Aquarelle et pastel » et « L'intimité de l'artiste »).

Les médiathèques poursuivent et renforcent l'approche du livre et de la lecture plaisir auprès des plus jeunes en intervenant en crèche et en accueillant les classes de primaires. Les collégiens et les lycéens bénéficient de rencontres avec des auteurs tels que Aya Cissoko pour son texte « Danbé » qu'ils ont vu au préalable en représentation au Théâtre des 2 Rives.

Les 2 semaines consacrées à la révision du Baccalauréat avec une ouverture du pôle adultes à la médiathèque des Quais de 10h à 20h du mardi au samedi s'affirment comme un temps plébiscité par les lycéens et les étudiants avec une augmentation de 6,74%.



Les médiathèques poursuivent la progression des prêts de + 3,42%. Le site internet des médiathèques voit sa fréquentation évoluer de +1,74% et les 2/3 des réservations des documents se font en ligne avec une évolution de +266,93%. Les usagers réservent de plus en plus de nouveautés et de documents présentés lors des animations. Les médiathèques enregistrent une hausse globale des inscriptions et des réinscriptions de +9,21%. La consultation des supports numériques, service vidéo à la demande remporte l'adhésion du public, tout comme les diverses actions culturelles (spectacles, rencontres avec des auteurs...) à destination d'un public de 0 à 99 ans qui font salle comble et comptent de 40 à 90 présents. Ainsi le nombre d'entrée croît de + 9,25% et notons que la Médiathèque de Bercy voit sa baisse de fréquentation se résorber avec -0,03% (contre -6,76% en 2018).

L'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages continue à participer au concours de la BD scolaire du Festival d'Angoulême. Les élèves de 8 à 18 ans des classes de BD et de Manga témoignent ainsi de la qualité de l'enseignement artistique dispensé à Charenton. Cette année 67 jeunes ont participé et 10 lauréats ont été récompensés par 10 Petits

Fauves de bronze. A noter, Charenton est la seule ville du Val-de-Marne récompensée cette année.



Toutes les classes enfants et adultes ont été initiées à la gravure et les productions ont été présentées lors de la Fête de l'Estampes (événement national) le 25 mai.

Gravure à l'eau-forte réalisée par une préado de 12 ans

Le service des archives poursuit et renforce sa mission de formation à la citoyenneté en accueillant des élèves d'une classe de CM2 pour leur exposer le rôle des archives et présenter quelques documents clés de l'histoire de Charenton. Des élèves d'une classe de 4^{ème} du collège la Cerisaie ont appréhendé la Révolution industrielle en étudiant son effet à l'échelle locale à travers 7 entreprises remarquables de Charenton.

La saison 2018/2019 a vu la seconde édition de la programmation de 6 spectacles jeunes publics en temps scolaire (3 pour les maternelles, 2 pour les élémentaires et 1 pour les centres de loisirs) initiée par le **Théâtre des 2 Rives**.



A l'instar d'une école du spectateur, le jeune public découvre l'art du spectacle vivant, ses diverses formes d'expression et les codes qui l'entourent. Nonobstant les 2 écoles en classes découvertes pendant les représentations d'un spectacle, la fréquentation reste stable, soit 50% des élèves de primaire.

Pierre et le Loup

Dans le domaine de la **Diffusion**, la programmation musicale du **Conservatoire** continue d'attirer un très nombreux public au T2R comme à la Chapelle de Conflans et permet aux élèves de se produire en public.

L'Atelier d'arts plastiques a attiré près de 600 visiteurs lors de sa Journée portes ouvertes qui a présenté à travers deux grandes expositions les travaux réalisés par les élèves sur le thème «Baroque et Rococo». En revanche, les 3 conférences d'histoire de l'art programmées au Théâtre des 2 Rives ont compté 136 personnes soit une baisse de -9,93%. **L'Espace Art et Liberté** continue à voir croître la fréquentation des 5 expositions proposées sur l'année avec près de 16 000 entrées enregistrées.

Le Théâtre poursuit la diffusion de spectacles pluridisciplinaires accessibles à toutes les typologies de public, habituées ou non à fréquenter les lieux de spectacle. Le maintien de la grille tarifaire a permis la fidélisation du public engagée ces dernières saisons. La diversification et le rajeunissement de la moyenne d'âge du spectateur sont désormais acquis, pérennisant la fréquentation transgénérationnelle souhaitée.



L'exploitation croissante du Théâtre des 2 Rives a conduit à réduire le nombre de représentations artistiques (moins 4 représentations) qui n'impacte pas pour autant le taux de remplissage payant des salles qui enregistrent 57,60% (58,82% pour la saison 17/18). En revanche, le petit t2r présente une nette augmentation avec un taux de remplissage payant de 63,18% (54,32% pour la saison 17/18).

Les archives poursuivent la valorisation du patrimoine dans le cadre notamment des Journées Européennes du Patrimoine à travers des animations, expositions et conférences. Les archives administratives font également l'objet d'une attention particulière, à la fois sur la gestion de la volumétrie « papier », sur la réflexion de la mise en place de la GED et sur la montée en puissance du logiciel de traitement des archives.



Journées du Patrimoine : conférence sur le photographe Willy Ronis

Dans le domaine de la **Création**, le **Conservatoire** a commandé une œuvre originale à un jeune compositeur, Paul Anquez qui a été jouée par les élèves lors du concert du Nouvel Orchestre du Conservatoire.

Le **Théâtre** poursuit son soutien à la création avec la coproduction de 2 spectacles « Sven » et « la princesse aux joues rouges » qui ont chacun bénéficié de 8 jours de répétitions dans chacune des salles.



La **ville** a également soutenu la compagnie charentonnaise Miss O'Youk en attribuant une aide à la création pour leur spectacle « Ni oui, ni non » qui a été présenté à la Médiathèque des Quais.

Spectacle « ni oui ni non » par la Cie Miss O'Youk

Chiffres clés (bilan 2018/2019) :

- **Espace Art & Liberté** : 5 expositions, près de 16 000 visiteurs estimés dont 5 000 jeunes publics ;
- **Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages** : 550 élèves dont 87% jeunes charentonnais; 114,5 heures de cours hebdomadaires,
- **Le conservatoire** : 800 élèves dont 80 % de jeunes et de 85% de Charentonnais ; 2000 enfants scolarisés sur la ville bénéficient des interventions Musicales en

Milieu Scolaire, 41 enseignants et près d'une quarantaine de disciplines enseignées dont 20 pratiques collectives, 531 heures hebdomadaires,

- **Le théâtre** : 28 892 personnes accueillies toutes programmations et évènements confondus dont 16 876 dans le cadre des mises à disposition du théâtre bénéficiant aux associations, écoles, services municipaux (jeunes, retraités...),
- **Les médiathèques** : **42 702** usagers fréquentent les médiathèques grâce à une politique dynamique d'actions culturelles.

➔ PERSPECTIVES 2020

Médiathèques :

Les principaux objectifs du service sont :

- Poursuivre la participation au projet départemental de lutte contre la fracture numérique en aidant les personnes en difficultés à avoir accès aux ressources numériques,
- Dynamisation de la médiathèque de Bercy en y programmant des actions culturelles en alternance avec la médiathèque des Quais
- Le projet phare en 2020 sera « Charenbulle », une série d'actions culturelles et d'animations autour de la

bande-dessinée pour tous les publics. Ce projet est co-construit avec d'autres services culturels tels que l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages.

- Une autre thématique sera également développée en lien avec « Charenbulle » autour du Japon. Plusieurs animations en direction d'un public familial et en partenariat avec d'autres services municipaux (conservatoire, espace Art et Liberté, etc.) seront proposées : ateliers calligraphie, origami, ikebana, lectures musicales, atelier manga, club de manga, projection de films.....

Conservatoire :

Le conservatoire prévoit de poursuivre et de développer :

- L'approfondissement de la structuration et du développement de certaines disciplines notamment de la MAO et de la filière voix avec la poursuite du renouvellement du matériel MAO
- L'expérimentation auprès des tout-petits par des interventions bimensuelles au sein du RAM encadrées par une musicienne intervenante
- L'expérimentation d'un dispositif « chorales à l'école » avec 2 classes de 2 écoles élémentaires (Pasteur et Desnos) encadré par une musicienne intervenant en vue d'un possible développement et participation de ces classes au concert proposé par la Musique des gardiens de la Paix
- L'ouverture des ITS musicales à certaines classes de moyenne section volontaires et porteuses d'un projet spécifique
- Les projets transversaux avec les services municipaux et les partenaires privés tels que :
 - o Partenariat David Scrima, artiste plasticien dans le cadre du concert du NOC
 - o Projet avec l'atelier d'arts plastiques et l'espace Art et Liberté dans le cadre des 25 ans des équipements
 - o Participation de la classe de MAO pour fêter les 100 ans de Pierre Soulages
- Un projet d'échange culturel et éducatif international avec la Leo Kestenberg musikschule (Tempelhof Schöneberg, Berlin) en lien avec la section Allemagne du jumelage
- Une réflexion pour valoriser et renforcer le partenariat avec le Théâtre des 2 Rives (Ecole des spectateurs)
- La formalisation des textes cadres réglementaires : « règlement des études » et phases de concertations autour du « projet d'établissement » afin de conforter la mise en conformité de l'enseignement musical avec les textes cadres généralistes préconisés par le Ministère de la Culture.

Présent sur les événements importants de la Ville, le conservatoire entend poursuivre son orientation budgétaire vers le soutien de rencontres artistiques originales, en invitant des artistes d'aujourd'hui (Chef d'orchestre, artiste plasticien, compositeur, etc.), conjuguant ouverture pédagogique pour ses élèves et diversifications esthétiques pour le public.



Archives

Fin des opérations « Archives » et mise en place de nouveaux outils :

- Finir les opérations entamées : collecte / versement / éliminations / tableaux de gestion / conditionnement / récolement.
- Prise en charge des Archives de la Culture (site Valmy), des Finances (sous-sol Sully), de l'Etat-Civil (sous-sol Sully), la DRH ainsi que le pôle RSA du CCAS
 - Opérations de versement et d'élimination
- Faire un tableau de bord de suivi de l'archivage papier ainsi qu'une planification des missions de contractuels

Dématérialisation :

- Faire un état des lieux des données et documents numériques d'ores et déjà produits et préconisations détaillées d'archivages

Communication et valorisation patrimoniale :

- JEP 2020 : création d'un parcours dans la ville à partir d'une application (via QR Codes) Participation aux Nouveaux Arrivants.
- Participation à la Semaine du Développement durable, à la « Semaine Bleue », au parcours culturels au Forum des associations, etc.

Arts plastiques

Les principaux chantiers projetés :

- Le départ à la retraite d'un professeur d'enseignement artistique (6h/s) pour la rentrée 2020 va permettre de développer un pôle arts graphiques (BD, manga, illustration, dessin numérique pour une nouvelle tranche d'âge : 18/24 ans)
- Participation au concours de Bande dessinée du Festival d'Angoulême et au projet « Charenbulle »
- Poursuite de la coopération active avec l'ANEAT (Association nationale des écoles d'arts territoriales de pratiques amateurs)
- Participation à la manifestation sur le Développement durable avec l'exposition d'œuvres réalisées par les élèves de l'Atelier avec des matériaux de récupération

Espace Art & Liberté

- Implanter une « Micro-Folie » (projet proposé par le Ministère de la Culture et porté par l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette), un musée numérique qui réunit plusieurs milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées, nationaux et internationaux. Cette galerie d'art numérique est particulièrement adaptée aux parcours d'éducation artistique et culturelle et sera un excellent outil d'animation pédagogique complémentaire des ateliers pédagogiques existants. Ce musée numérique sera également accessible à tous et complètera richement le propos des expositions en cours.
- Une Micro Folie pour :
 - Moderniser l'espace d'exposition
 - Développer la diffusion artistique
 - Favoriser la formation du jeune public

Théâtre

La programmation tout public poursuivra son ouverture à la découverte des spectacles pluridisciplinaires ainsi que les actions culturelles telles que les lectures qui participent à la fréquentation des scolaires du secondaire comme des publics plus éloignés de l'objet théâtral.

L'adhésion au dispositif national « **Pass Culture** » permettra de valoriser l'offre culturelle du Théâtre qui sera repérable depuis une plateforme de géolocalisation par les jeunes âgés de 18 ans. Ces derniers enregistrés sur l'application bénéficieront d'un crédit de 500 € leur permettant d'acquérir des biens et services culturels.

La programmation jeune public en temps scolaire continuera à s'appuyer sur les orientations pédagogiques du socle commun de connaissance de l'Education Nationale et du Projet Educatif Territorial. Enfin, le travail engagé auprès des élèves et des enseignants du secondaire (collèges, lycées) sera développé autour des spectacles accueillis en création et bénéficiera d'actions transversales avec les médiathèques.



L'année 2020 renforcera la recherche de partenariats notamment en direction des comités d'entreprises locaux et des associations du territoire. Le travail commun avec le service Communication de la Ville pour un relais régulier des informations et actualités de la programmation sera consolidé.

Dans le domaine de la **création**, la ville poursuit son soutien auprès des artistes principalement charentonnais en aidant à la diffusion de leur production telle que la Compagnie Les travaux et les jours pour la création de son spectacle « Sven ». Marie-Claude Pietragalla bénéficiera du soutien du Théâtre pour la création de son spectacle « la femme qui danse ».

2- JEUNESSE

▪ Bilan des actions 2019

Avec sa 7ème année d'existence, le service municipal jeunesse conforte l'attractivité des accueils de loisirs pour les 11/17 ans, des divers séjours organisés pendant les vacances d'été et des ateliers socioculturels ouverts dès l'âge de 6 ans avec des fréquentations qui ont augmenté de manière significative.



A l'instar des centres de loisirs (qui accueillent les moins de 11 ans), l'Espace Jeunesse est une structure de loisirs adaptée aux adolescents. Il s'agit pour le service jeunesse d'élaborer des projets forts de valeurs pédagogiques et éducatives. Tout en développant des activités de loisirs et des pratiques artistiques, le service impulse auprès de ce public des actions citoyennes et solidaires.



Ce dispositif vise essentiellement à responsabiliser les jeunes et à favoriser leur participation aux activités peu attrayantes pour eux (souvent culturelles). Il contribue à initier le jeune à la citoyenneté.

La formation BAFA qui permet entre autre de sensibiliser les futurs animateurs à la connaissance des enfants, des adolescents, à l'organisation d'activités ou à la mise en œuvre de projets. Organisée en 3 sessions, cette formation est accessible aux jeunes dès l'âge de 17 ans.

Chiffres clés

- **413 adhérents**
- **183 inscrits aux ateliers socio-culturels**
- **Des jeunes issus de tous les quartiers de la ville :**
 - a. **Quai des carrières/Bercy : 38%**
 - b. **Pasteur/st Pierre : 16%**
 - c. **Autres : 45%**

→ Perspectives 2020

En 2020, le service Municipal Jeunesse poursuivra et renforcera ses efforts pour développer ses activités. Il travaillera également à renforcer son partenariat avec les collèges et lycées de Charenton et les services municipaux notamment l'enfance et le conservatoire.

Le service Municipal Jeunesse s'attellera tout particulièrement au développement des actions suivantes :

- Création de nouveaux Séjours jeunesse impulsés par les jeunes et l'équipe du SMJ
- Poursuite et renforcement du partenariat avec le secteur enfance en vue d'améliorer le service auprès des usagers et des familles, à cet égard, mise en place d'un projet passerelle avec les directeurs ALSH ;
- Communication commune en direction des familles des séjours d'été et d'hiver proposés par un prestataire et de ceux conçus par le service jeunesse ;
- Augmentation de la fréquentation de l'accueil périscolaire, des mercredis et des grandes vacances en menant des actions d'informations et en renforçant la communication auprès des collèges, des lycées mais également des centres de loisirs qui constituent le public à venir ;
- Programmation d'activités/sorties les mercredis après-midi qui seront éducatives et attrayantes pour le public adolescent ;
- Mise en œuvre d'actions transverses avec les services enfance, médiation/prévention, le conservatoire en vue d'attirer et de mixer les publics ;
- Promouvoir le studio d'enregistrement grâce à la nouvelle grille tarifaire et aux cours de MAO ;
- Mise en place des projets des élus du conseil municipal des jeunes

3- PREVENTION-MEDIATION

▪ Bilan 2019

Le renforcement de l'équipe avec 2 agents a permis au service de retrouver un niveau de fonctionnement normal. Le service a organisé des actions de prévention pour tous publics, animé la structure d'accueil, accompagné et orienté les jeunes adultes 18-25 ans dans leurs projets personnels et professionnels, développé le travail transverse avec le CCAS, la DEE et d'autres partenaires extérieurs.

7 actions de prévention réalisées

- Prévention contre le cyber harcèlement :
 - Ecoles élémentaires : 11 classes de Cm2 : 277 élèves.
 - Lycée Robert Schuman : 6 classes de 2nd : 180 élèves.
 - Collège La Cerisaie : 6 classes : 142 élèves.
- Prévention sur les relations Garçons / Filles :
 - Collège La Cerisaie : 6 classes de 5^{ème} : 144 élèves.
- Action de Prévention sur la Sexualité (Bus Santé 94) :
 - Collège La Cerisaie : 6 classes de 3^{ème} : 174 élèves.
- Prévention sur les risques des jeux dangereux :
 - Ecoles élémentaires : toutes les classes de CE1. : 201 élèves.
- Prévention des accidents domestiques :
 - Ecoles maternelles : toutes les classes de grandes sections : 324 élèves.

La médiation de rue : La ville a reconduit son contrat avec le prestataire pour la mise en œuvre d'une médiation sociale de proximité dans l'espace urbain avec 2 jeunes médiateurs intervenants de 16h à 22h, trois fois par semaine.

Ces deux années d'expérience montrent que la présence et l'action des médiateurs sont appréciées par les charentonnais y compris des jeunes qui sont très ouverts au dialogue. Ce public « adolescents / jeunes adultes » mobilise majoritairement l'activité des médiateurs sociaux.

La principale problématique sur le territoire génératrice d'un sentiment d'incompréhension, d'impuissance voire un sentiment d'insécurité est **le regroupement** (moyenne de 7 à 10 individus majoritairement masculins) avec nuisances sonores (discussions à voix fortes et rires), comportements incivils, conduites déviantes laissant des lieux sales à cause des débris jetés au sol. Cette problématique **mobilise près de 80% de l'activité des médiateurs**.

La bourse au permis de conduire automobile

En 2019, le dispositif « Bourse au permis de conduire automobile » présente un bilan très satisfaisant. En effet, sur les 7 bénéficiaires, 7 sont lauréats du code et un a obtenu son permis de conduire.

Les jeunes ont le choix de réaliser leurs heures de contreparties parmi 7 services municipaux avec lesquels le service médiation-prévention a construit un partenariat. Ces jeunes découvrent ainsi quelques métiers de la fonction publique territoriale.

→ Perspectives pour 2020

La particularité du service est d'adapter son intervention à partir des besoins identifiés sur la ville au début de chaque année scolaire. Les partenaires qui peuvent être associatifs, municipaux ou départementaux participent ainsi à l'élaboration des actions transversales du service.

L'accompagnement social

Les demandes sont réorientées vers le CCAS et la Direction de l'Emploi et de l'économie

Les actions de prévention

Les actions de prévention sont à destination principalement :

- Des mineurs (3 à 17 ans), organisées sur le temps scolaire et construites selon les attendus des équipes pédagogiques, les principales thématiques sont : le cyber-harcèlement, l'alcool, les drogues, le tabac (notamment problématique de la chicha), les violences sexistes...
- Les jeunes majeurs (18/25 ans) sortis du système scolaire, il s'agit de briser leurs représentations/préjugés, de discuter autour des conséquences des comportements déviant sur leur vie d'adulte et de les ramener vers des parcours d'insertion.

La médiation de rue :

Il est projeté de poursuivre la mission de médiation sur l'espace urbain mais en internalisant l'action. Cette nouvelle orientation conduira au recrutement d'un agent formé à cet effet et de deux volontaires du service civique. L'équipe du service médiation –prévention pourra ainsi augmenter la présence sur le terrain et construire des actions en vue de réguler la problématique des regroupements sur l'espace public avec des conduites inciviles.

La bourse au permis

Poursuite du dispositif apprécié avec une nouvelle auto-école prestataire suite à la consultation réalisée fin 2019 et la reconduction du nombre de 7 bénéficiaires

Espace d'accueil collectif à redéfinir :

Cet espace collectif ouvert aux 18/25 ans est un lieu d'écoute, de discussion, d'accompagnement sur des projets qui aident le jeune à être autonome et citoyen. Plusieurs projets engagés sont poursuivis :

- Projet ruche : mise en œuvre de plusieurs actions interconnectées : sport et réflexion, nutrition et santé... avec des projections débats et ce afin d'impliquer les jeunes oisifs et/ou glissant sur le versant de la délinquance dans des dynamiques positives
- Projet sport et réflexion
- Projet éducation à la santé nutritionnelle

A noter l'augmentation de la fréquentation des jeunes majeurs de cet espace collectif qui accroît les suivis individuels visant à favoriser la démarche d'insertion professionnelle.

4- LE SPORT

▪ Bilan 2019

Palais Des Sports (PDS) :

L'année 2019 a vu la fermeture de l'ensemble du PDS. Les activités restant jusqu'à présent dans la partie gymnase, ont cessé fin juin 2019 pour permettre aux agents des Sports de procéder au déménagement et transfert des matériels sportifs, techniques, des mobiliers, etc. avant de remettre l'équipement sportif à la maîtrise d'œuvre.

Le redéploiement des créneaux sportifs de chacun des utilisateurs (clubs, scolaire, etc.) a pu être finalisé, toutefois certains clubs ont dû revoir l'organisation de leurs entraînements, par exemple en raison de la réorganisation de la salle de gymnastique à Nelson PAILLOU nécessité par le transfert d'agès.

Finalement la rentrée a pu se faire dans des conditions favorables grâce à l'effort de toutes les associations dans un esprit de compréhension et de solidarité sportive.

Subventions aux associations sportives et soutiens :



- La ville a maintenu les aides directes aux associations sous forme de subventions, selon la méthodologie établie depuis deux années, et aussi par la mise à disposition d'installations sportives, de salles de réunion, de transports...
- La commune a continué à soutenir sur le plan logistique et humain les différents clubs dans l'organisation d'évènements sportifs, Lion'S Club pour le Basket, Les Foulées Charentonnaises pour l'athlétisme et tout autre manifestation....

Chantiers équipements sportifs :

- Durant le mois de septembre, la ville a réceptionné et inauguré les nouveaux vestiaires du stade Charenton-neu situé à Maisons-Alfort.

Cette inauguration organisée en partenariat avec les associations sportives du CAP football et RCMASM (rugby à 15), fut l'occasion de proposer diverses animations sportives réalisées par les jeunes licenciés des deux clubs et de procéder à une visite des locaux suivie de l'inauguration officielle.



- stade Henri Guérin : début des travaux de soutènement du mur, côté piste cyclable.

Actions diverses :

- Bien-être au travail par le sport : depuis le mois de mars, la collectivité a proposé aux agents de la ville sous l'égide du GEPC et gestion du Service des sports, de pouvoir pratiquer des activités physiques et sportives sur le temps de midi, remise en forme, tennis de table, marche sportive, musculation, sports collectifs... Certaines activités sont encadrées par les MNS redéployés, d'autres sont en accès libres.



- Charentonnaise des entreprises : le Crédit Foncier, organisateur historique de cette manifestation sportive à destination des différents salariés de la commune et des environs. La ville a souhaité maintenir cette rencontre importante et a sollicité la Fédération Française du Sport Entreprise à cet effet. Ce partenariat ville-FFSE a permis de réunir plus de 1000 participants, dont presque 70 personnels de la ville, et de récolter 10 000 € reversés à deux associations caritatives.
- Activités nautiques : un partenariat avec la ville de Maisons-Alfort permet à tous les élèves charentonnais de CM2 d'effectuer les tests obligatoires du savoir nager, sur deux semaines en janvier, activité encadrée par nos MNS. Par ailleurs, un accord complémentaire entre les deux villes, a permis aux enfants des centres de loisirs, de se rendre à la piscine les mercredis matins avec l'encadrement de nos MNS, démarche inscrite dans un projet pédagogique.

→ Perspectives pour 2020

Complexe Télémaco Guin et PDS :

Lancement des opérations lourdes de réhabilitation de l'équipement pour une durée de 18 mois.

Informatisation des sites sportifs :

Formation du personnel en interne par l'assistante administrative du service, dans un premier temps (exemple : initiation Outlook, recevoir et émettre de l'information, suivi plannings et fréquentations) et en externe par la suite pour approfondissement des savoirs si nécessaire.

Chantiers divers d'entretien des équipements sportifs :

- Tests mécaniques de l'ensemble des buts, basket Ball, volley Ball, football.
- Lancement à appel d'une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du terrain de football en synthétique du stade Henri Guérin.
- Réfection de la dalle de la cage de lancer de disque et marteau du stade Henri Guérin.
- Poursuite des travaux de maintenance de l'ensemble du parc des installations sportives.
- Complexes Maurice Herzog et Nelson Paillou : installation de vidéos surveillance pour la sécurisation et visualisation des accès à destination des agents (nos agents sont à la loge pour assurer la veille du SSI et répondre aux attentes de la Préfecture pour le plan Vigipirate).

Divers :

- Développement des activités nautiques à la piscine de Maisons-Alfort pour les enfants des centres de loisirs, notamment durant les matinées des vacances scolaires.
- Inciter d'avantage les clubs sportifs à s'inscrire dans le dispositif « Sport sur Ordonnance » Sport santé, Sports handicap portés par la ville (aide à la formation d'éducateurs spécialisés)
- Poursuite du soutien des associations sportives sous diverses formes (subventions, aides à l'organisation de manifestations...)

4. LA SECURITE

▪ Organisation et Missions

D'un point de vue général les missions de la police sont définies à l'article R 2212-2 du code des collectivités territoriales à savoir :

« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ».

Elle comprend notamment :

La ville de Charenton dispose d'un service de police municipale dont les effectifs sont actuellement en cours de renforcement. Dans un contexte où les collectivités ont un rôle majeur en matière de tranquillité et sécurité publiques, la Municipalité de Charenton veille à conforter ce secteur pour atteindre le niveau théorique des effectifs à savoir 21 agents de police municipale et 10 agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Les missions du service découlent naturellement des compétences du maire qui veille au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publique.

Tout d'abord, elles sont axées sur le respect des règles de circulation et de stationnement sur la voie publique. En raison de sa proximité avec Paris et des nombreux salariés qui viennent quotidiennement travailler à Charenton, les effectifs de la police municipale sont engagés quotidiennement dans la lutte contre les comportements peu respectueux du code de la route, générant un danger pour les usagers et des difficultés de circulation. Elle veille également au respect des règles de stationnement et à l'acquittement des redevances autorisant les conducteurs à se garer.

D'autre part, elle est aussi très sollicitée pour d'autres missions liées au respect des règles d'occupation du domaine public (déménagement ...) et de diffusion de musique amplifiée, à la sécurisation de manifestations organisées par la ville ou ses partenaires, à la régulation de la circulation et du stationnement lors d'événements divers, à la sécurisation des abords des écoles, etc.

Enfin, la police municipale gère le réseau de caméras de vidéo protection et un de ses agents assure la coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui a été réactivé en 2017.

▪ Bilan 2019

Dans le but de satisfaire à ses obligations, le service de la police municipale a continué à optimiser son organisation au cours de l'année 2019 en s'appuyant sur quatre unités opérationnelles distinctes auxquelles est venu s'ajouter un service administratif, la Cellule réglementaire pour améliorer un travail transversal. Le service se décline donc ainsi :

- Les unités de policiers municipaux
- L'unité des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
- Le Centre de Supervision Urbain (CSU)
- Les Vacataires points écoles
- La cellule réglementaire

Elle a pu ainsi s'adapter à des évolutions majeures qui se sont concrétisées depuis le 1er janvier 2018, pour rappel :

- En janvier 2018 : La dépenalisation du stationnement au niveau national et le déploiement des Forfaits de Post Stationnement sur le plan local.
- En avril 2018 : la mise en place du stationnement payant pour les deux roues motorisés. Charenton et Vincennes sont les deux seules communes de France à s'être engagées dans cette démarche.
- En septembre 2019 : rattachement de la Cellule réglementaire

Comme de nombreuses villes de France, Charenton a connu en 2019 des épisodes de tensions urbaines liées à des rixes entre des jeunes Charentonnais et des villes voisines.

Pour endiguer ces phénomènes épisodiques, les policiers nationaux et municipaux ont fait preuve d'une parfaite coordination dans le cadre de leurs interventions pour faire cesser les débordements et les éventuels affrontements.

Pour assurer une coordination des acteurs locaux concernés en lien avec la police municipale, les membres du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ont été réunis à plusieurs reprises en mairie dans le cadre d'une réunion de la cellule de crise de cette instance.

Monsieur le Maire a rappelé avoir pris l'initiative de convoquer plusieurs mineurs identifiés en présence de leurs parents sur la base de l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales et de la loi du 5 mars 2007 qui permettent un rappel à l'ordre.

En parallèle, les médiateurs de rue de l'association « Optima » avec laquelle travaille la ville, depuis l'été 2018, ont été mobilisés, à titre préventif, sur les secteurs sensibles et ont eu des réunions de travail avec la police municipale.

Le bilan de cette mobilisation a fait l'objet d'une présentation lors de la séance plénière du CLSPD du 7 novembre 2018 dont l'organisation a été menée par la collaboratrice de la police municipale en charge du suivi de cette instance.

La collectivité a poursuivi le déploiement d'une stratégie locale autour de deux axes forts, la sécurité publique et la proximité. La sécurité publique se traduit par une coopération pleine et entière avec les forces de sécurité étatique ainsi qu'avec les partenaires en charge des transports publics. Cette coopération se voit formaliser à travers des conventions :

- Une convention de coordination entre la police nationale et la police municipale
- Une convention tripartite entre la police municipale, la police nationale et la RATP délibéré en conseil Municipal en 2018.

De nombreuses opérations conjointes ont été diligentées avec pour objectifs la mobilisation de tous les acteurs locaux dans la lutte contre l'insécurité, les vols et trafics en tout genre ainsi que la prévention de tout acte d'incivilité.

La police municipale ainsi que les ASVP entretiennent des liens étroits avec le tissu commerçant charentonnais, les associations, bailleurs privés et sociaux et les partenaires institutionnels par des prises de contact quotidiennes et mettent en place une relation de confiance ayant pour objectif un échange d'information.

Les missions des ASVP se sont diversifiées et intensifiées plus particulièrement dans la lutte contre l'insalubrité (dépôts de déchets sur la voie publique, respect des jours de sortie des containers, affichage sauvage). La dépenalisation du stationnement et les opérations de contrôle et de sensibilisation ont eu pour résultat un meilleur respect des règles du stationnement et une augmentation des abonnements aux divers dispositifs permettant de se garer facilement. L'utilisation du véhicule de lecture automatisée des plaques d'immatriculation a permis d'identifier finement les variations du taux de paiement des usagers en fonction des périodes et des secteurs de la ville.

Le CSU – PC Radio a connu cette année une remise à niveau ainsi qu’une modification de son fonctionnement. Le nouveau matériel mis en œuvre permet une plus grande interactivité entre l’opérateur vidéo et le mur d’écran. L’ergonomie des postes de travail a été revue afin d’offrir plus de confort aux opérateurs. Des écrans incurvés ont été déployés permettant une vision périmétrique plus fluide et plus confortable. Des travaux sont toujours en cours pour rendre plus opérationnel l’outil vidéo.

Les modalités de présence des agents en charge du CSU ont été adaptées pour la mettre en cohérence avec la réalité des besoins notamment pour permettre davantage de l’assistance aux équipages sur le terrain (support radio, prise en compte et rédaction des mains courantes).

Le déploiement du réseau de vidéo protection s’est poursuivi de façon active et 102 caméras couvrent désormais la ville.

La cellule réglementaire a été réorganisée autour d’une responsable répondant à un profil juridique pointu. La mission prioritaire de la Cellule réglementaire ainsi réorganisée est de reprendre l’intégralité des actes produits dans leur forme afin de répondre aux exigences réglementaires. Cette cellule est maintenant composée de trois agents, une catégorie A et deux catégories C.

→ Perspectives pour 2020

Police municipale :

- Continuer et optimiser l’organisation de la Police Municipale en s’adaptant aux évolutions du contexte local
- Continuer la démarche de modernisation de l’armement, passage du revolver Manhurin 38 Spécial au Pistolet semi-automatique Glock 17 et la formation des agents continuent. A ce jour 11 agents ont suivi la formation de transition d’arme et ont réussi les tests d’habilitation
- Stabiliser les effectifs de la brigade de soirée avec l’arrivée des nouvelles recrues de cette unité et optimiser son fonctionnement en tenant compte du contexte local.
- Poursuivre la collaboration avec les services partenaires, police nationale et RATP.
- Recentrer les missions sur la lutte contre les incivilités, l’ilotage, le respect de la réglementation par les débits de boissons et métiers de bouche
- Venir en appui de la police nationale dans le cadre de ses actions liées à la lutte contre la consommation et la vente de produits stupéfiants, l’insalubrité, les violences contre les personnes, les dégradations diverses,
- Maintenir les opérations axées sur la lutte contre les cambriolages.
- Proposer les actions de communication sur les missions de la police municipale et les services proposés aux administrés
- Poursuivre les actions auprès des établissements scolaires (Permis piétons, action de sensibilisation et de répression au moment des entrées et sorties d’école)
- Continuer les actions et projets dans le cadre du CLSPD que ce soit dans sa version plénière ou restreinte.
- Intensifier les actions en matière de contrôles routiers (vitesse excessive, comportement dangereux, contrôles coordonnés avec les forces étatiques)
- Mettre en œuvre l’accès direct aux fichiers (FNPC, FOVES et SIV)
- Moderniser les outils informatiques en intégrant des versions nomades de MUNICIPAL

ASVP Stationnement :

- Stabiliser les effectifs avec des sélections rigoureuses, des accompagnements en termes de formation et la mise en place d'un tutorat
- Continuer les actions pour lutter contre les incivilités (dépôt sauvages encombrants par exemple) des administrés en termes d'insalubrité
- Maintenir les activités de contrôle du stationnement payant et gênant

CSU – PC Radio :

- Renforcer de manière raisonnée le parc de cameras (5 à 6 nouvelles caméras par an)
- Renouveler le parc vieillissant et obsolète des cameras
- Proposer un élargissement de la présence d'opérateur au CSU en augmentant progressivement les effectifs pour atteindre le nombre de 8 opérateurs et un Responsable, l'objectif étant de couvrir l'intégralité de la plage horaire des effectifs PM.
- Continuer la mise en place de procédures davantage formalisées s'agissant des communications radio et téléphoniques

CLSPD :

- Continuer les actions en cours
- Continuer le partenariat avec la ville d'Alfortville et le service médiation afin de prévenir les éventuelles rixes
- Continuer le partenariat avec les bailleurs
- Mettre en place et optimiser des actions concertées avec les services médiation – prévention sur des thématiques précises (Violences conjugales et intrafamiliales, Radicalisation, harcèlement au sein des établissements scolaires, les dangers de l'internet etc.)

CELLULE REGLEMENTAIRE :

- Continuer la réorganisation de la Cellule réglementaire initiée au deuxième semestre 2019
- Mettre en place des outils informatiques permettant l'accès à tous les actes pris par la Cellule réglementaire
- Développer la dématérialisation des actes
- Optimiser l'accueil des administrés
- Développer la dématérialisation des demandes (déménagement, occupation du domaine public etc...)
- Encourager les usagers à utiliser les moyens dématérialisés en termes de stationnement payant.

5. PÔLE RESSOURCES

1- Vie Associative

▪ L'année 2019

Rappel des missions

Le service a assuré ses missions d'aide et d'accompagnement aux associations charentonnaises ou ayant des activités sur la ville, en lien avec les différents services municipaux. Il a apporté ses conseils aux charentonnais ayant pour projet la création d'une association et les a orientés vers les services compétents. Il a accompagné de nombreuses associations dans des domaines, financier, juridique, administratif...

Les subventions

La mise en place de la critérisation des subventions à laquelle le service a participé et qui a été appliqué en 2018 a été reconduit pour l'attribution des subventions 2019.

Les manifestations

Le service a animé des conférences et formations destinées aux associations en fonction de leurs besoins et sur des thèmes d'actualité. Il a assuré, l'organisation du Forum des associations, le dîner des dirigeants associatifs, la remise des Palmes du Bénévolat et a participé à l'organisation des manifestations du jumelage, notamment la venue de deux délégations allemandes (Berlin Tempelhof et Büren). Il a également procédé à l'organisation du Téléthon en lien avec la coordinatrice sur Charenton, Présidente d'association et la référente du Téléthon 94.

➔ **Perspectives 2020**

La Charte de la Vie Associative

Ce document établi il y a quelques années est venu formaliser les relations entre les associations et la Municipalité et proposer un cadre stable et parfaitement transparent. Il a rendu lisible les formes de soutien à la Vie Associative et a reconnu son importance.

La charte de la Vie Associative est un document destiné à évoluer en fonction des nouvelles réglementations ou législations ou en fonction des besoins des partenaires. Une concertation des partenaires Ville/associations s'impose.

Le règlement d'attribution des subventions municipales

Ce document vise à préciser la politique d'attribution des subventions. Il s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations et définit les conditions générales d'attribution ainsi que les modalités de paiement de ces subventions. Ce règlement est destiné à être mis en ligne sur l'espace Associations en annexe des dossiers de subventions.

Le règlement intérieur d'utilisation des locaux municipaux dédiés aux associations

Certaines associations bénéficient de locaux qui leur sont dédiés de façon exclusive. Ce règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation des locaux, à l'identique de ceux déjà établis pour les occupations à titre ponctuel.

Le règlement du Forum

L'importance de cette manifestation a nécessité en 2010, l'établissement d'un règlement afin de préciser les obligations de chaque partie et notamment les conditions d'inscription et de participation pour chaque association. Ce règlement permet par ailleurs d'assurer la bonne organisation et le bon déroulement de la manifestation. Il convient de le compléter voire de le modifier en s'appuyant sur la Charte de la Vie Associative.

L'organisation du Téléthon

La vie associative propose de mobiliser davantage les acteurs associatifs, les commerçants, les jeunes... en lien avec la coordinatrice du Téléthon 94, autour d'un véritable projet pour cette manifestation dans un grand élan de solidarité. Regrouper les actions et leur donner dans la ville une plus grande visibilité.

Le développement de l'Espace Associations

Le service souhaite développer sa mission de formation et d'information auprès des associations, en créant sur l'espace associations un guide pratique destiné à accompagner les acteurs associatifs sur des thématiques comme la gouvernance, le financement, la responsabilité, la fiscalité..., en assurant une veille juridique sur les nouvelles réglementations et en créant une boîte à outils.

2- Direction des Systèmes d'Informations

▪ L'année 2019

En 2019, la DSI a poursuivi ses actions de consolidation du Système d'Information, tant en matière d'infrastructure que de projets métier.

On retiendra notamment :

- La mise en œuvre du Télétravail avec le remplacement d'une vingtaine de postes par des PC portables ; L'implémentation de la téléphonie WebRTC avec la fourniture de casques audio pour émettre et recevoir les appels depuis son PC,
- La mise place d'un Trunk SIP sur fibre optique en vue de la migration des liens téléphoniques analogiques et la fin du RTC (Réseau Téléphonique Commuté),
- La migration de plusieurs sites en téléphonie sur IP (Police Municipale, conservatoire, Art et Liberté...),
- Le changement du Standard téléphonique avec le paramétrage d'un serveur vocal interactif,
- Le renouvellement de plus de 70 postes de travail.

Mais aussi, côté applications métier :

- L'acquisition d'un logiciel de parapheur électronique pour dématérialiser les flux métiers soumis à validation et/ou signature (mandats et titres, pièces de marchés, actes, bons de commande etc...)
- L'acquisition d'un outil d'orchestration des processus dématérialisés permettant le traitement sécurisé et automatisé de flux entre la collectivité et ses partenaires,
- Le remplacement de l'application métier du CCAS par la solution Sonate d'Arpège,
- L'évolution de l'application RH pour la gestion des effectifs,
- L'évolution de l'application d'Urbanisme pour le traitement des parcelles et du PLU.

▪ Perspectives 2020

Les principaux chantiers à venir devraient porter sur :

- *La mise en place d'un Intranet, d'un espace de stockage Cloud et d'une messagerie électronique pour l'ensemble des agents,*
- *La mise en production du parapheur électronique dans les services,*
- *La mise en place d'une plateforme pour la gestion des actes (délibérations, arrêtés, décisions),*
- *La mise en place d'une nouvelle application de gestion des séances destinée aux Elus,*
- *La mise en place des saisines par voie électronique pour l'urbanisme,*
- *L'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières,*
- *La suite du renouvellement du parc informatique et téléphonique.*

3- Direction des Ressources Humaines

▪ L'année 2019

L'activité de la Direction des Ressources Humaines en 2019, au-delà de ses missions régaliennes, a été riche et marquée par de nombreux projets menés à bien.

- **Réorganisation de la Direction des Ressources Humaines** avec :
 - l'intégration de 3 nouveaux collaborateurs (un gestionnaire de carrière, un responsable Emploi également adjoint au DRH et un Agent chargé de l'emploi et du recrutement),
 - la restructuration du secteur emploi/compétences,
 - le passage en gestion intégrée paie/carrière,
 - la redistribution du portefeuille agents de chaque gestionnaire avec une logique de découpage par direction stratégique,
 - L'intégration du secteur Qualité de vie et Santé au Travail au sein de la DRH.
- **Poursuite de l'harmonisation des procédures et des documents du secteur carrière** avec la refonte des procédures internes : recrutement, renouvellement /stagiairisation / titularisation/ fin de contrat.
- **Installation des nouveaux représentants du personnel et consolidation du dialogue social** (nouveaux règlement intérieur du Comité Technique & nouveau protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical),
- **Télétravail** : mise en place d'une expérimentation sur les 6 premiers mois de l'année et pérennisation du dispositif dès septembre 2019, bilans très positifs réguliers présentés en instances paritaires
- **Formation management** : 1^{er} module réalisé sur l'entretien professionnel au premier semestre 2019. 2nd module en cours de déploiement sur le thème de l'animation d'équipe au quotidien. Un troisième module est prévu pour 2020,
- **Engagement de la dématérialisation du badgeage** pour les agents disposant d'un poste informatique, mise en place progressive,
- **Engagement d'une réflexion sur la participation à la complémentaire santé des agents** (risque santé & risque prévoyance), en vue d'une application en 2020,
- **Application du prélèvement à la source (PAS) au 1^{er} janvier 2019** et prise en charge du règlement des montants PAS pour les intermittents du spectacle pour l'année,
- **Bilan social 2018, Rapport égalité Femmes/Hommes 2018 et déclaration FIPHFP 2019,**
- **Gestion des campagnes spécifiques en carrière** :
 - Entretien professionnel (nouvelle modalités),
 - Avancement de grade et promotion interne,

Secteur Formation

- **70 journées de formation ont été réalisées en «intra»**, soit une moyenne de plus de 5 jours de formation intra / mois, avec 22 journées réalisées au mois d'octobre. La formation à destination des encadrants a représenté 18 journées de stage intra, avec la participation de l'ensemble de l'encadrement (plus de 90 participants).
- Pour la formation aux **logiciels métiers, 14 journées** ont été réalisées (43 agents formés).
- Dans le domaine de **l'hygiène et de la sécurité, 21 journées** ont été réalisées, avec la formation des membres du CHSCT. La mise en œuvre du projet de constitution d'un réseau de référents «PRAP» a été poursuivie (10 agents formés) et l'application de la réglementation, concernant la formation à l'utilisation des SSI dans les bâtiments (40 agents formés, 6 sessions chacune dans un bâtiment différent de la ville).

- Les formations sur le thème de «**l'accueil bienveillant au sein du secteur de la petite enfance**», débutées en 2018 ont été poursuivies en 2019, avec 1 journée réalisée pour chaque structure (6 journées). Par ailleurs, l'organisation à Charenton d'une action en union de collectivité sur le thème «Chansons comptines et jeux de doigts» a permis l'inscription de 5 agents de la collectivité.
- Pour le secteur de l'enfance, la formation conjointe des ATSEM et des animateurs sur **l'accueil de l'enfant en situation de handicap** avec la réalisation d'une session de 3 jours sur cette thématique. 24 animateurs ont bénéficié d'une sensibilisation aux différents types de cultures et techniques de jardinage.
- Les rencontres régulières, animées par le correspondant territoire du CNFPT avec les responsables formation du T10 sont poursuivies (13 agents d'autres collectivités ont été accueillis à Charenton et 19 agents de la ville ont bénéficié d'une place de stage en union de CT).

Secteurs Paie/Budget

- Nombre de **bulletins de paies** en 2019 : **9 105** (arrêté au 30/11/2019)
- **Evolution des mutuelles labellisées**
 - 1) 151 agents pour la couverture santé (participation employeur 37 735 € soit 3 430 € / mois versés à 217 agents toutes mutuelles confondues et mutuelles hors collectivité)
 - 2) 265 agents pour le maintien de salaire (participation employeur 10 350 € soit 941 € / mois versés à 265 à agents.
- Suivi des **jours de carence pour les congés de maladie** selon la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 :
 - Année 2018 : 614.5 jours pour 295 agents soit 39 625 € retirés sur les salaires
 - Année 2019 (arrêté à fin novembre) : 593 jours pour 278 agents soit 36 867 €
- Application du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019 et prise en charge du règlement des montants PAS pour les intermittents du spectacle pour l'année.
- Mise en place de la **gestion intégrée carrière paie** : dans un premier temps le tableau de paie mensuel retraçant les recrutements, les avancements d'échelon et de grade ainsi que toutes les modifications à apportées sur la paie des agents, établi par la gestion administrative est également traité par ce secteur à compter de septembre 2019. La partie contrôle se fait toujours par la gestion comptable.

Secteur Carrières

- Intégration de la compétence paie sur le secteur de la carrière et la redistribution du portefeuille agents de chaque gestionnaire avec une logique de découpage par direction stratégique.
- **Poursuite de l'application du PPCR** : L'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations.
- Nouvelles dispositions concernant la **disponibilité**,
- **Création du congé d'invalidité temporaire imputable au service** (CITIS) et application d'une nouvelle procédure pour les accidents de travail et les maladies professionnelles,
- Gestion administrative du **télétravail**,
- Mise en application des modifications apportées par **la loi de transformation de la fonction publique** a modifié de nombreuses dispositions et a directement impacté la gestion des carrières (extension des cas de remplacement par des agents contractuels, portabilité du CDI, redéfinition des conditions de l'effacement des sanctions du dossier administratif, etc.).

▪ Perspectives 2020

L'année 2020 sera, dans la continuité des exercices précédents, également riche et marquée par de nombreux projets.

- **Poursuite de la restructuration et de la modernisation de la DRH :**
 - Poursuite de l'intégration carrière/paie,
 - Refonte de la procédure relative aux heures supplémentaires,
 - Recrutement du conseiller de prévention,
 - Mise à jour des procédures internes des secteurs emploi/compétences et carrière,
 - Intégration du module « gestion des effectifs » au logiciel métier RH,
 - Intégration du logiciel Adelyce pour le pilotage de la masse salariale,
 - Mise en place d'une passerelle avec la DSI pour l'automatisation du transfert de données depuis le logiciel RH,
 - Réflexion relative à la dématérialisation des procédures (recrutement, avis, heures supp., bulletins de salaires, etc.),
 - Réflexion sur la durée du temps de travail ;
 - Participation au projet d'intranet ;
- **Projet : Mise en place du RIFSEEP** pour le 1^{er} janvier 2021 (recensement des Régimes Indemnitaires appliqués, consolidation du travail de hiérarchisation et de classification des postes, organisation du COPIL, groupes de travail, campagne de communication...),
- **Poursuite des projets en cours :**
 - **Formation management à destination de l'ensemble des encadrants.** Le second module consacré à l'animation d'équipe se poursuivra durant le premier semestre 2020. Puis un troisième module consacré aux connaissances et à la culture managériale se déroulera au second semestre 2020. Une réflexion sera engagée sur la rédaction d'une charte des valeurs du manager à Charenton,
 - **Poursuite de la dématérialisation du badgeage** pour les agents disposant d'un poste informatique ;
- **Modification du système de complémentaire santé pour les agents de la collectivité :** mise en place d'une complémentaire santé des agents (risque santé & risque prévoyance) via une contractualisation avec le CIG ;
- **Mise en place d'un dispositif d'ostéopathie au travail** en partenariat avec l'Institut d'ostéopathie de Paris ;
- **Poursuivre de l'animation du réseau de responsables formation du T10**, afin de développer la mutualisation des stages en « inter-intra » ;
- **Continuité du dispositif de reconversion professionnelle** notamment avec le nouveau Médecin IPAL ;
- **Bilan social 2019**, REC 2019, Rapport égalité Femmes/Hommes 2019, Déclaration FIPHFP 2020 ;
- Gestion des campagnes spécifiques en carrière :
 - Pilotage des instances paritaires (CT et CHSCT),
 - Entretien professionnel,
 - Avancement de grade et promotion interne ;
- **Intégration des modifications statutaires majeures** à venir conformément à la disposition de la loi sur la Transformation de la Fonction Publique.

4- Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

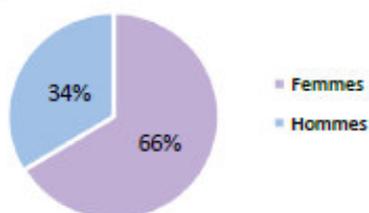
Rapport de Situation Comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes Commune de Charenton

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2017. Elle a été réalisée par le CIG Petite couronne par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité.

Conditions générales d'emploi

- ➔ Au 31 décembre 2017, la collectivité employait 410 femmes et 208 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

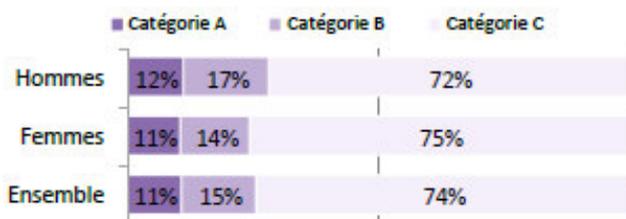


La collectivité emploie 4 agents sur emploi fonctionnel, dont 2 femmes et 2 hommes

Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

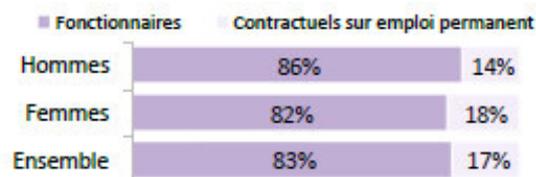
- 175,2 fonctionnaires hommes
- 323,5 fonctionnaires femmes
- 22,9 contractuels hommes
- 69,3 contractuelles femmes

- ➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
	65%	62%	67%

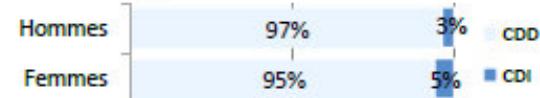
- ➔ 18 % des femmes sont contractuelles contre 14 % des hommes sur emploi permanent



- ▶ 65 % des fonctionnaires sont des femmes et 35 % des hommes
- ▶ 71 % des contractuels sur emploi permanent sont des femmes et 29 % des hommes

- ➔ 5 % des femmes contractuelles sont en CDI et 3 % des hommes sont en CDI

Au total, 5 agents en CDI sur 104 agents contractuels, soit 5 %



- ➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	83%	17%
Technique	43%	57%
Culturelle	64%	36%
Sportive	-	100%
Médico-sociale	100%	-
Police	18%	82%
Incendie	-	-
Animation	80%	20%
Hors filière	-	-

➔ Les cadres d'emplois* les plus féminisés

Educateurs de jeunes enfants	100%
ASEM	100%
Auxiliaires de puériculture	100%
Auxiliaires de soins	100%
Adjoints administratifs	90%

➔ Les cadres d'emplois* les plus masculinisés

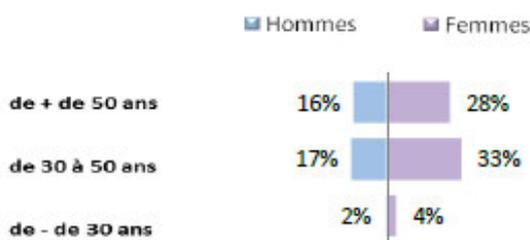
Educateurs des APS	100%
Techniciens	83%
Agents de police municipale	80%
Agents de maîtrise	79%
Ingénieurs	71%

*Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte

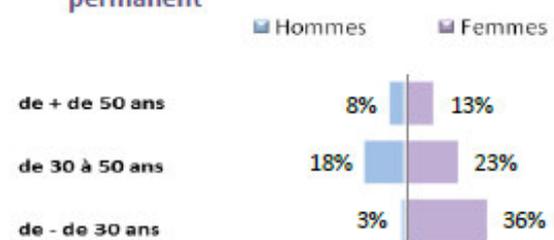
➔ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	46,90	34,12	44,60
Hommes	47,08	42,67	46,44

➔ Pyramide des âges des fonctionnaires



➔ Pyramide des âges des contractuels sur emploi permanent

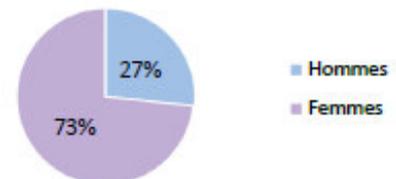


➔ Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2017*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	50%
CAE/CUI	86%
Emploi d'avenir	-
Apprentissage	60%

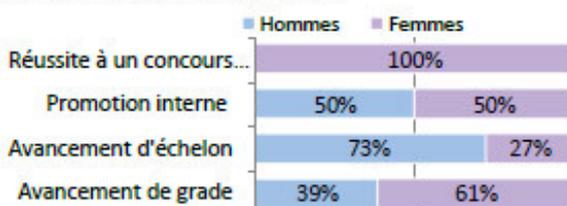
* ayant travaillé dans la collectivité entre le 1/01/2017 et le 31/12/2017

Répartition globale des emplois non permanents par genre



Évolution de carrière et titularisation

➔ 61 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2017



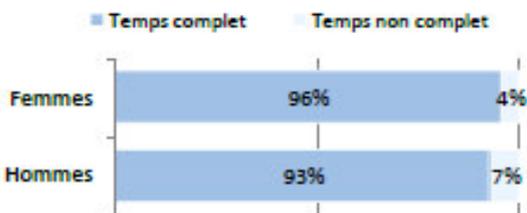
► Pour rappel, 65% des fonctionnaires sont des femmes

➔ Titularisation

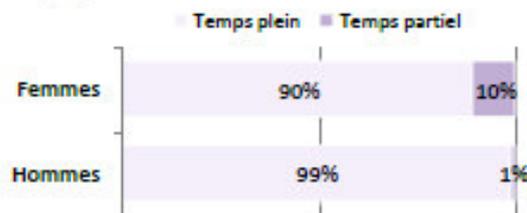
- 16 agents stagiaires ont été titularisés en 2017 dont 8 femmes et 8 hommes
- 33 agents contractuels ont été nommés stagiaires en 2017 dont 23 femmes et 10 hommes

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

- ➔ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



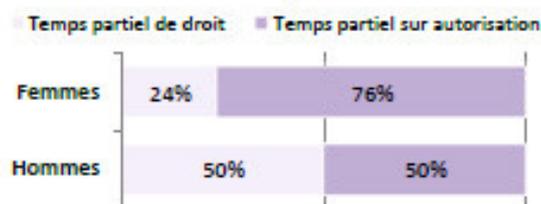
- ➔ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



- ➔ La collectivité ne dispose pas d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

- ➔ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



Conditions de travail et congés

- ➔ Taux d'absentéisme des agents sur emploi permanent

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,42%	3,20%
	Ensemble : 4,01%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	7,54%	4,38%
	Ensemble : 6,47%	
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	9,14%	4,73%
	Ensemble : 7,66%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

- ➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent sur emploi permanent en 2017

- ▶ En moyenne, 23,3 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 16 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Taux d'absentéisme

	Femmes	Hommes
Maladie ordinaire	3,65%	2,49%
Accidents de service	0,71%	0,59%
Accidents de trajet	0,07%	0,12%
Longue maladie	1,48%	0,71%
Maladie de longue durée	0,48%	0,47%
Maladie professionnelle	1,16%	
Maternité et adoption	1,19%	
Paternité et adoption		0,13%
Autorisation spéciale	0,42%	0,23%

- ➔ Congés maternité, paternité ou adoption des agents sur emploi permanent

- ▶ 20 congés maternité ou adoption en 2017
- ▶ 11 congés paternité ou adoption en 2017

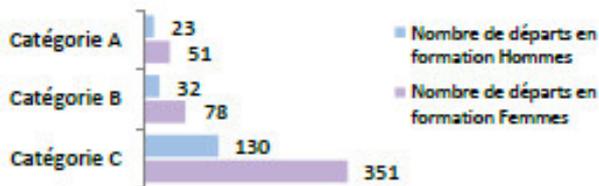
- ➔ 55 accidents du travail déclarés en 2017

- ▶ 7,9 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2017
- ▶ 9,3 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2017
- ▶ Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 1092 jours d'arrêt
- ▶ Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 541 jours d'arrêt

Formation

➔ 665 départs en formation concernant des agents sur emploi permanent

➔ 23 départs en formation pour les agents sur emploi non permanent

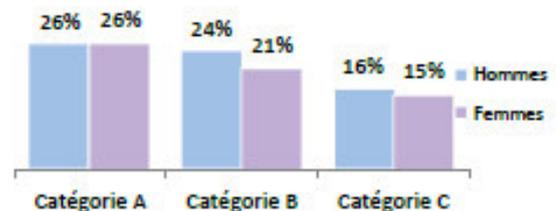
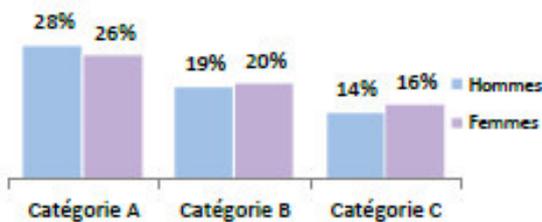


82,6 % des départs en formation d'agents non permanents concernaient des femmes

Rémunérations

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des fonctionnaires

➔ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des contractuels sur emploi permanent



Du diagnostic à l'action

La réalisation du Rapport de Situation Comparée permet d'établir un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les collectivités.

Afin de consulter ce guide, cliquer sur l'image ci-dessous :

Pour aider les employeurs territoriaux à mettre en œuvre cette démarche et répondre à leurs nouvelles obligations, le groupe de travail « Egalité professionnelle » de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion, co-animé par Johan JOURDAN, DGS du CDG 47, et Magali LASSERENNE, DGA du CDG 64, a élaboré un guide comprenant 10 fiches pratiques et 20 fiches actions, qui vise à favoriser la prise en compte de cette thématique et la mise en œuvre de plans d'action dans les collectivités. En effet, la définition d'un plan d'actions global en faveur de l'égalité professionnelle et intégrant toutes les facettes de la GRH nécessite de disposer d'un diagnostic circonstancié et de se conformer à une méthodologie précise.



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport de Situation Comparée (RSC) lui-même réalisé par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2017 par la collectivité. L'outil de réalisation du RSC et sa synthèse ont été développés par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion.

CIG petite couronne



Date de publication : mai 2019

Synthèse réalisée par le CIG Petite couronne

Version 19

5- Direction de la Commande Publique

La Direction de la Commande Publique a pour mission de gérer les marchés de la Ville de Charenton-le-Pont. Elle a pour rôle principal, d'une part la passation des marchés publics dans le respect des règles de la commande publique tant nationales qu'européennes, et d'autre part une assistance juridique auprès des autres services et des élus de la Ville.

Pour la Commande publique, 2019 aura été marquée par la sortie du Code de la Commande publique le 1^{er} avril 2019 qui intègre outre l'ordonnance et le décret relatifs aux marchés publics et les textes en matière de concessions, de nombreuses dispositions notamment celles relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à des rapports avec la maîtrise privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement.

De plus depuis septembre 2019 la Direction s'est vue attribuer la compétence de conseil et d'assistance juridique à l'ensemble des services de la Ville, rôle qui sera pérennisé en 2020.

Enfin, et dans la continuité du « tout démat » la Direction de la Commande Publique en collaboration avec la Direction des systèmes d'informations et la Direction des Finances, se dotera d'un parapheur électronique ainsi que de certificats de signatures électroniques afin de dématérialiser l'ensemble de la procédure jusqu'à la notification.

6. AMENAGEMENT

1. Urbanisme-Etudes et Faisabilités : les opérations stratégiques

a. Charenton-Bercy



Bilan 2019

Un Contrat d'Intérêt National (CIN) a été signé le 24 novembre 2016 entre l'Etat, la Ville, les acteurs publics et privés présents sur le quartier de Bercy, Grand Paris Aménagement et l'EPT.

Ce dernier réaffirme les enjeux d'aménagement du secteur Charenton-Bercy :

- Partage et acceptation des contraintes en vue de la définition d'un périmètre opérationnel
- Définition d'une programmation
- Détermination des actions à conduire
- Détermination d'un phasage de ces actions

En 2017, la Ville s'est inscrit dans la démarche d'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » initié par la Métropole du Grand Paris. Un jury s'est tenu en février 2018 pour désigner le lauréat UrbanEra, une entité du groupe Bouygues Immobilier.

A partir de février 2018, le projet d'aménagement et de renouvellement urbain du secteur de « Bercy » à Charenton est entré dans sa phase active.

Grand Paris Aménagement, à l'issue de sa prise d'initiative en mars 2018, s'est constitué aménageur de cette opération.

Le projet porte sur un périmètre de près 12 hectares et la création d'environ 400 000 m² de surface de plancher. L'objectif de la municipalité de Charenton-le-Pont est répondre aux enjeux principaux de désenclavement du quartier, tant vers le centre de Charenton, que vers Paris ou encore la Seine.

Environ **15 000** nouveaux emplois y seront accueillis, au moins **1000 nouveaux logements** de tous types (social, libre, accession sociale...) y seront créés à l'horizon 2025-2030.

Conformément à la charte éco-quartier signée le **12 décembre 2019**, le projet Charenton-Bercy sera axé sur les innovations et l'ambition environnementale. Le quartier sera exemplaire en termes de **développement durable**, en particulier sur les bâtiments et les espaces publics. L'opération développera de nombreuses thématiques environnementales : la gestion des ressources, les mobilités douces, la végétalisation du quartier, la conception bioclimatique, le bilan carbone, la conception d'un éco-quartier...

La **concertation réglementaire préalable** s'est tenue tout au long de l'année 2019 et a été clôturée le 4 novembre :

- 8 avril 2019 : Forum du projet réunissant environ 100 personnes
- 3 ateliers participatifs thématiques sur les mobilités, les espaces verts vie de quartier/équipements publics, réunissant 75 personnes au total
- Mise en place d'un circuit permanent dans le quartier entre le 22 juin et le 4 novembre 2019

- Plusieurs réunions d'informations avec les publics spécifiques (entreprise, associations, locataires...)
- 11 ateliers scolaires entre février et juin 2019
- 4 réunions du comité citoyen entre mars et décembre 2019
- Création d'un site internet dédié à l'opération : www.charenton-bercy.fr
- Registre de concertation clôturé le 4 novembre 2019

L'année 2019 a également été consacrée aux **études techniques** menées conjointement par Grand Paris Aménagement et UrbanEra, sous le pilotage de la Ville de Charenton :

- Organisation de 9 comités techniques et 9 comités de suivi
- Réunions sur les thématiques du paysage, de l'approvisionnement énergétique, du risque inondation, des règles d'urbanisme, des matériaux, architecture...
- Préparation de la rédaction de l'étude d'impact et du Cahier des Prescriptions architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE)
- Finalisation de l'étude exploratoire conduite par IDF Mobilités sur la ligne de bus à haut niveau de service

Enfin, l'année 2019 a de nouveau été marquée par des rencontres avec les partenaires institutionnels pouvant agir sur les questions de mobilités, transports, et protections phoniques.

→ Perspectives 2020



- Approbation du dossier de création de ZAC
- Finalisation du CPAUPE
- Rédaction des fiches de lot
- Poursuite des réunions avec le comité citoyen

b. Opération de l'Ilot du Pont

Bilan 2019

Projet



En octobre 2013, la Ville a acquis par voie de préemption l'immeuble situé 1-3 rue du Pont dans le but d'y réaliser une opération d'aménagement répondant aux objectifs de :

- Requalification de l'entrée de ville, notamment la rue de Paris dans sa partie semi-piétonne,
- Traitement des problèmes d'insalubrité sur les immeubles du quartier du Pont,
- Création d'une mixité résidentielle à l'échelle du quartier par la réalisation de nouveaux logements,
- Relance de l'attractivité commerciale en lien avec la rue semi-piétonne.

L'opérateur social, Immobilière 3F, a été retenu pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le programme porte sur la construction de 94 logements dont 52 intermédiaires financés en PLI et 42 sociaux répondant aux critères des lois SRU-Duflot ainsi que des surfaces en RDC à vocation commerciale.

La 1^{ère} tranche a été livrée fin 2018, et les premiers locataires ont pu prendre possession de leurs logements.

La 2^{ème} tranche a commencé en 2019, portant sur la réalisation de 39 logements. Des raisons techniques propres au chantier ont nécessité un arrêt de quelques semaines.

→ Perspectives 2020

La 2^{ème} tranche a commencé, la fin du chantier est prévue courant 2021.

Chiffres clés :

- 42 logements sociaux dont 12 PLS, 17 PLUS, 13 PLAI
- 52 PLI (intermédiaires)
- Sur 94 logements, le nombre de réservations totales pour la Ville est de 40 répartis comme suit :
 - ✓ 19 logements en contrepartie de la garantie d'emprunt avec une répartition mixte demandée par la Ville (3 PLAI- 3 PLUS-3 PLS/10 LLI) et restant encore à confirmer par le bailleur
 - ✓ 9 logements au titre de la subvention pour surcharge foncière initiale (2 PLAI-2PLUS-5 LLI)
 - ✓ 10 logements LLI au titre de la demande de subvention complémentaire pour surcharge foncière
- Subventions pour surcharge foncière : 900 000 € + 500 000 €

c. Intervention sur le parc de logements privés

Dans la poursuite de l'OPAH Vieux Bourg, une étude préalable pour une nouvelle intervention sur le parc privé a été engagée par le territoire Paris Est Marne&Bois. Cette étude devra identifier les principales problématiques techniques ou sociales sur le patrimoine privé, en mettant l'accent sur le **volet thermique**, et ce afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

L'étude est en cours et devra aboutir début 2020 à l'identification de plusieurs adresses et la détermination du dispositif opérationnel le plus pertinent.

Le service de l'urbanisme en quelques chiffres sur l'année 2019 :

- **23 permis** délivrés ;
- **93 déclarations préalables** délivrées ;
- **33 autorisations de travaux** délivrées ;
- **25 dossiers d'enseignes** ;
- **600 DIA** (Déclarations d'Intentions d'Aliéner) instruites ;
- **560 Certificats d'urbanisme**.

2. Hygiène santé de l'Environnement urbain

Santé environnementale

- Poursuite de la mise en place de carnets sanitaires sur l'ensemble des sites et de l'accompagnement des responsables de sites sensibles (piscine, gymnase Nelson Paillou, RPA, Multi-accueil Bordeaux...) pour prévenir les risques de légionellose, analyses,
- Prévention des risques liés aux nuisibles (rats, moustique-tigre, frelon asiatique, guêpes, punaises de lit...).

Habitat-risques majeurs

- Gestion de l'insalubrité, périls, logements indécents,
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde,
- Gestion des situations de risques majeurs : canicule, grand froid, inondation...,
- Poursuite du travail collaboratif avec l'Education Nationale pour la rédaction de leur PPMS (Plan de Prévention et Mise en Sureté) et de leur exercice d'évacuation,
- Gestion du parc défibrillateurs

Quelques chiffres

- Environ 120 visites sur le parc privé et les bâtiments communaux ;
- 60 commissions de sécurité communales et départementales.

3. Action de Développement Economique

▪ Bilan 2019

Economie et entreprises

Le nombre d'adhérents du Club Gravelle Entreprises a augmenté en passant de 115 adhérents à 124 dont plus de la moitié sont charentonnais. Il continue également d'organiser des matinales, des afterworks et des séances plénières permettant aux membres d'améliorer leur mise en réseau.

En 2019, la commission « vie locale » s'est développée afin d'accueillir des commerçants et créer des synergies entre entreprises et commerces.

Maillage avec les acteurs économiques

- ✓ Accompagnement des porteurs de projets ?
- ✓ Mise en place de permanences en partenariat avec Paris Est Marne&Bois : 17 accompagnements.
- ✓ RDV entreprises : 53 RDV.

Dynamique Territoriale / AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

Le partenariat co-construit entre le lycée Robert Schuman, le club d'entreprises et les deux villes de Charenton et de Saint Maurice s'est poursuivi avec une nouvelle édition du programme « Quand Elèves et Entreprises se rencontrent ou Q2ER » dont la thématique de l'année a porté sur « le réseau, un outil pour quoi faire ? »

Le club est dans une dynamique Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) qui le pousse à se rapprocher des grandes entreprises dans ce sens.

Il est à noter que l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois est dorénavant partie prenante à la dynamique en cours depuis le transfert de la compétence « Aménagement et Développement économique social et culturel ». La Ville de Charenton s'inscrit ainsi dans la démarche territoriale Vitawin visant à démultiplier les actions de rapprochement Ecole -Entreprises sur les 13 villes.

Commerces

Le soutien aux commerces de proximité a été marqué par la réalisation d'une étude d'attractivité qui a débuté en 2017 et qui a permis de donner lieu à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions allant dans le sens d'une nouvelle dynamique commerciale locale s'appuyant sur les leviers d'attractivité de la ville.

Aussi, sur la base de cette étude et d'un questionnaire sur les attentes de la population et des usagers du commerce, 4 leviers prioritaires ont été identifiés : fédérer, promouvoir, solliciter les partenaires, agir sur l'espace public.

En 2019, le diagnostic et les orientations de cette étude ont été présentés aux différents acteurs locaux : commerçants, professionnels de l'immobilier.

En 2019, les efforts fournis ont accompagné l'implantation de nouveaux commerces ou de nouveaux gérants, apportant de la diversité ou un nouveau dynamisme aux activités locales.

- Sous l'impulsion de la ville un collectif de commerçants (30 commerces) a vu le jour et s'est associé à l'association Club Gravelle Entreprendre.
- La Ville a fait usage de son droit de préemption sur le bail commercial du local exploité au 125 rue de Paris, dans le but de préserver la diversité commerciale dans ce secteur de la ville.
- Un kiosque à journaux a été implanté mi-novembre 2019 Place des Marseillais pour répondre à la demande de presse et papeterie dans cette polarité commerciale
- Pour les Journées du Patrimoine, un évènement spécifique s'est déroulé pour sa 2^{ème} édition sous la Halle du marché en soirée, permettant l'accueil d'environ 600 personnes autour de la gastronomie locale, dans une ambiance festive et musicale.
- Enfin, la cinquième édition du « concours de vitrines » s'est déroulée avec la participation des chambres consulaires (CCI et CMA), pour récompenser l'implication des commerçants investis dans cette démarche et encourager l'attractivité commerciale locale.

Emploi

- 303 personnes sont inscrites au service emploi municipal et ont bénéficié d'un accompagnement « sur mesure »
- 85 jeunes de moins de 25 ans inscrits à la Mission locale
- 323 entretiens personnalisés
- 17 ateliers pour lutter contre la fracture numérique et pour préparer à l'entretien d'embauche
- 8 postes informatiques sont en libre accès totalisant 1747 passages
- 4214 utilisations des services mis à disposition (internet, photocopies, téléphone, demandes d'informations...)
- Actions spécifiques conjointes avec les acteurs locaux de la solidarité et du secteur social et de la prévention

Tourisme

- Une procédure relative aux meublés de tourisme a été mise en place, permettant d'encadrer la mise en location saisonnière des résidences principales et secondaires présentes sur la ville.
- Edition d'une plaquette attractivité « Destination Charenton » multi-cibles (salariés, habitants, touristes, acteurs économique...) en français et anglais disponible sur format papier et numérique. Distributions de flyers pour mise à disposition dans les chambres des différents établissements hôteliers de la ville.

→ Perspectives 2020

En 2020, les actions de promotion du commerce de proximité se poursuivront. Il s'agira de mettre en œuvre les actions préconisées dans le cadre de l'étude d'attractivité, et notamment :

- Renouvellement et renforcement de l'animation des Journées Européennes du Patrimoine sous la halle du marché,
- Anticipation des mutations commerciales (murs et fonds) avec une implication systématique de la ville dans les cessions,
- Renforcement du réseau d'acteurs (participation au salon de la franchise, rencontre des acteurs immobiliers locaux, travail participatif avec les chambres consulaires...),
- Anticipation des mutations économiques qui interviendront avec la mise en œuvre du projet d'aménagement Charenton Bercy,
- Poursuite de la tenue des événements en faveur de la promotion du commerce (Concours de vitrine, Journées Européennes du Patrimoine...).

Le renforcement du lien avec les grandes entreprises restera une priorité, car elles contribuent à la richesse de la ville, s'inscrivent totalement dans l'attractivité économique mais aussi l'équilibre social et l'amélioration de l'environnement local, sans oublier les petites entreprises et le soutien au club d'entreprises. Ceci se fera en collaboration étroite avec les autres services municipaux (urbanisme, cellule réglementaire, communication...) et les partenaires institutionnels et associatifs.

Par ailleurs, la DEE reste attentive aux réflexions menées par l'EPT Paris Est Marne et Bois dans le cadre de la compétence économique.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi constitue aussi une priorité, dans un contexte économique en pleine mutation notamment numérique et écologique.

7. PATRIMOINE

1- Bâtiments

▪ Bilan 2019

▪ Extension et restructuration du multi-accueil Paris :

La crèche Simone Veil a été réceptionnée en juin 2019. Le délégataire a pris possession des locaux en août pour une ouverture aux enfants en septembre.

▪ Stade Charentonneau :

La construction des vestiaires a été achevée en juin 2019. Les locaux ont été inaugurés en octobre. La réhabilitation de la dépendance à proximité des vestiaires est en cours de finalisation : réserves, sanitaires publics et infirmerie, l'achèvement du chantier est prévu sur la fin de l'année 2019.

▪ Rénovation des bassins de la piscine municipale :

Les études pour la rénovation de la piscine ont été menées de janvier à juin 2019. Le permis de construire a été délivré fin novembre.

Parallèlement une consultation des entreprises en vue d'entamer une première phase de travaux a été lancée cet été. Ainsi depuis mi- novembre 2019, l'opération de pré-curage et désamiantage est engagée. Les travaux de cette première phase ont débuté le 6 décembre 2019 et devraient être achevés fin février 2020.

▪ Ravalement du Centre administratif du 11 rue de Valmy :

Les travaux de ravalement ont été réalisés durant l'été 2019 et sont aujourd'hui réceptionnés.

▪ Ravalements de l'école Maternelle Port aux Lions et de l'Elémentaire Valmy :

La région a accordé une subvention pour la réalisation des travaux de ravalement sur ces deux écoles. Une autorisation de dépôts de déclarations de travaux a été votée au conseil municipal du 11 décembre 2019. Les déclarations de travaux vont être déposées dès cette fin d'année 2019.

▪ Réfection de l'étanchéité du la cour de l'école Elémentaire Desnos :

Les travaux sont achevés et les enfants peuvent de nouveau utiliser la cour de récréation.

▪ Divers travaux entrepris :

- Aménagement des bureaux du pôle JASC au sein de la Direction des sports, avenue Jean Jaurès.
- Sécurisation des crèches par la pose de visiophones et la mise en place de films opaque sur les vitrages ; parallèlement, des stores ont été installés en renforts de protection solaire sur certains sites (Crèche du Petit château, Crèche de l'Archevêché, Crèche Dorlanne, Crèche des Bordeaux et Multi-accueil Bercy)
- Remplacement de l'alarme incendie, réfection de diverses peintures, réfection de la ligne de self à l'école Elémentaire Valmy
- Travaux d'étanchéité et mise en place d'un système de climatisation dans deux salles à l'école maternelle du Port aux Lions
- Aménagement d'un bureau et réfection de câblages à la DSI située au centre administratif Sully ; aménagement de l'accueil par la pose d'une baie vitrée
- Travaux d'étanchéité à la Crèche de l'Archevêché et à la Crèche des Bordeaux
- Travaux de remplacement de sols et réfection de peinture au Conservatoire ; remise en peinture de l'espace Art et Liberté
- Travaux de câblages et relamping au sein du T2R
- Réfection de studios à la RPA
- Mise en place d'une porte sectionnelle à l'entrée du parking du CTM côté Rue Nocard
- Suivi des commissions de sécurité et suivis contrats d'entretiens divers en maintenance préventive et curative : remplacement de stores, d'extincteurs, de centrales incendie, trappes de désenfumage, portes, châssis aluminium, etc.

- **Interventions dans le cadre du suivi, de la maintenance des bâtiments tous corps d'état par la régie :**

3200 interventions menées entre 1er janvier et 31 décembre 2019, dont 2740 prises en charge par la régie bâtiments incluant des travaux de peinture, travaux de maçonnerie, travaux de plomberie, serrurerie, travaux d'électricité divers.

➔ Perspectives 2020

- **Deuxième phase de réhabilitation de l'Hôtel de Ville :**

Suite à la subvention accordée par la région, la déclaration de travaux pour réaliser la seconde phase de l'opération programmée à l'hôtel de ville est instruite. La consultation des entreprises devrait être lancée en janvier 2020 pour une attribution des marchés à la fin du 1^{er} trimestre ce en prévision d'un début de chantier pour le printemps, l'opération devant débuter par la réfection de la chaufferie, il sera nécessaire que cette phase se déroule à la fin de la période de chauffe.

- **Réhabilitation et restructuration complète de la Piscine :**

Depuis fin novembre 2019, une consultation des entreprises est lancée pour la réalisation de la seconde phase de travaux concernant la rénovation de la piscine. Les offres des entreprises seront réceptionnées le 24 janvier 2020. Si les marchés sont fructueux (6 lots), après analyse des offres, puis les notifications de marchés et enfin une période de préparation du chantier évaluée à 1 mois, les travaux devraient pouvoir commencer mi-mars 2020 pour un délai de 16 mois amenant à une livraison du bâtiment sur l'été 2021.

- **Ravalements de l'école Maternelle Port aux Lions et de l'Elémentaire Valmy :**

Une consultation des entreprises pour la réalisation des ravalements sera lancée en janvier 2020 avec pour objectif de débiter les travaux à la fin du printemps 2020.

- **Etude faisabilité crèche de l'Archevêché :**

Dans la perspective de la restructuration de la crèche de l'Archevêché, il est nécessaire de lancer au préalable une étude de faisabilité.

- **Accessibilité PMR :**

Des travaux d'adaptations seront réalisés dans le courant de l'année 2020 : signalétiques, bandes d'éveil à la vigilance, modifications de largeurs de portes, créations de sanitaires handicapés : Espace jeunesse, PADD, Pôle emploi, Espace Toffoli, Conservatoire Navarra, Salle Camille Claudel, Ecole maternelle Valmy et Elémentaire Aristide Briand. Ces travaux viennent compléter les dispositifs décrits dans le volet solidarité (Sport-Santé, CLSM, etc.).

- **Cimetières**

Requalification du pavillon du cimetière Ancien (ex logement de fonction du gardien). Ce local abritera après travaux une salle de recueil à destination des charentonnais, des bureaux, un vestiaire, une cuisine et des sanitaires pour les agents du cimetière. Le permis de construire a été déposé en fin d'année 2019 et les travaux sont programmés pour le 1er semestre 2020

Fin 2019, la Commune a acquis un nouveau colombarium de 40 cases au cimetière Ancien, qui devrait être installé dans les premières semaines de l'année 2020.

2- Voirie

▪ Bilan 2019

▪ Vidéo protection

Le réseau de vidéo protection a continué d'être développé afin d'améliorer la couverture du territoire de la commune :

- réalisation de nouvelles infrastructures de réseaux pour la vidéosurveillance : avenue de Gravelle angle rue de Valmy, rue de la République angle avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue de Conflans angle rue de Paris,
- implantation de nouvelles caméras rue de l'Entrepôt à l'occasion de la construction du nouvel ascenseur au niveau de la passerelle Valmy.

▪ Ascenseur Bercy :

La construction du nouvel ascenseur a été réalisée entre mars et novembre 2019.

Le projet s'est accompagné du réaménagement du trottoir aux abords du nouvel équipement avec un traitement paysager (construction de jardinières pleine terre), l'ajout d'un passage piéton au droit du débouché de l'escalier de la passerelle, la création d'une place de livraison et d'un espace de stationnement deux roues motorisés.

Par ailleurs, l'escalier a fait l'objet d'une réfection avec notamment la mise en place d'un revêtement antidérapant.

▪ Aménagement des espaces de circulation piétonne « Les Terrasses de Charenton » :

Les travaux d'aménagement des cheminements piétons consistant en la réfection des coursives et de l'esplanade située devant l'Espace Toffoli avec l'intégration d'un volet de vidéosurveillance et la plantation de jardinières par le service Nature et Jardins ont été achevés à l'été 2019.

▪ Création de la ligne de bus 77 avenue de Gravelle :

Trois arrêts bus aux normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ont été créés avenue de Gravelle en concertation avec Ile de France Mobilités et la RATP à l'occasion de la mise en service de la ligne 77 reliant la gare de Lyon à Joinville Le Pont en avril 2019.

▪ Rénovation du mur de soutènement du stade Guérin :

L'Appel d'Offres pour l'opération de reconstruction du mur de soutènement a été lancé en 2019 et a conduit à la désignation de l'entreprise de travaux qui a débuté le chantier à la mi-novembre 2019. Le chantier devrait être terminé pour la mi-février 2020.

▪ Rénovation du mur SNCF rue Jean Pigeon :

La rénovation du mur a été effectuée en coordination avec la SNCF qui a procédé à l'entretien préalable de ses talus. Les travaux ont consisté à piocher l'enduit du mur en pierre pour faire réapparaître les pierres et à enduire la partie du mur en panneau béton pour le réfectionner et lui donner un aspect « ton pierre » plus en cohérence avec les couleurs des façades des bâtiments voisins.

Les travaux ont été réalisés au cours du 4^{ème} trimestre 2019.

Un traitement du talus situé au pied du mur a été étudié en 2019 pour une programmation de travaux au cours du premier trimestre 2020.

▪ Rénovation de la cour supérieure de l'école Desnos :

La rénovation de la cour haute en gazon synthétique a été entreprise à l'issue des travaux de reprise d'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment. Un marquage au sol de jeux a été effectué.

▪ **Divers interventions et travaux :**

- Installation d'une station Véligo par le Conseil départemental du Val de Marne en concertation avec la Ville au cours du premier semestre 2019 place de l'Eglise,
- Installation d'une nouvelle station Vélib place de l'Europe,
- Réfection et création de marquage au sol de jeux dans les cours d'écoles,
- Création d'une place de livraison commandée par un dispositif de bornes Ottopark rue du Président Kennedy en substitution de l'ancien dispositif Vigipirate.

▪ **Développement du Schéma Directeur des Circulations douces :**

Une étude a été menée pour définir un schéma directeur d'aménagement de pistes cyclables afin de constituer un maillage du territoire communal. Cette analyse a été menée en concertation avec le Département.

▪ **Mise aux normes de l'arrêt bus situé 87 quai des Carrières devant la résidence Bobillot:**

Une étude a été menée en concertation avec le Département pour la mise aux normes de l'arrêt bus situé devant l'entrée de la résidence Bobillot, 87 quai des Carrières. Cette étude a intégré le réaménagement du trottoir. Les travaux correspondants sont programmés à partir de la seconde quinzaine de janvier 2020.

▪ **Divers**

Interventions ponctuelles sur la voirie pour entretien et réparations (voirie, marquage au sol, éclairage public, aires de jeux).

➔ **Perspectives 2020**

▪ **Vidéo protection :**

Poursuite du déploiement du système de vidéo protection avec la mise en place de nouvelles caméras.

▪ **Aménagement de la rue du Séminaire de Conflans et du parc de Conflans :**

Les études et le Permis d'Aménager réalisés en 2019 vont permettre la poursuite du projet.

Le financement de cette opération s'inscrit dans le cadre d'un Contrat Régional global regroupant plusieurs opérations.

L'analyse pour l'organisation des travaux de réaménagement de la rue et du parc a débuté au cours du dernier trimestre 2019.

Le démarrage des travaux est programmé début février 2020 pour une durée d'environ 4 mois.

▪ **Rénovation du mur de soutènement du stade Guérin :**

Les travaux de rénovation du mur débutés à la mi-novembre 2019 se poursuivront jusque vers la mi-février 2020 sauf aléas météorologiques.

▪ **Quai des Carrières entre la rue des Bordeaux et l'avenue de la Liberté :**

Une réflexion sur la faisabilité d'une requalification de la voie va être menée en 2020. Cette démarche initiée en 2019 est inscrite en objectif pour l'année 2020.

▪ **Développement du Schéma Directeur des Circulations douces :**

A la suite de l'étude menée en 2019 en concertation avec le Département sur la définition d'un maillage des pistes cyclables sur le territoire communal, la mise en œuvre d'une piste cyclable est envisagée sur la rue de Paris.

Les études d'un maillage avec les voies départementales et notamment sur l'avenue de la Liberté et avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny vont être poursuivies avec le Département en 2020.

▪ **Mise aux normes arrêts bus situé 87 quai des Carrières devant la résidence Bobillot:**

Les travaux de mise aux normes de l'arrêt bus situé devant l'entrée de la résidence Bobillot, 87 quai des Carrières vont être réalisés par le Département en concertation avec la Ville et le bailleur de la résidence à compter de la seconde quinzaine de janvier 2020.

▪ **Rue de la République**

A la suite de l'étude menée en 2019 en concertation avec le Département sur le réaménagement de la rue de la République comprenant l'insertion d'un couloir bus, la maîtrise d'œuvre doit intervenir au cours du 2^{ème} semestre 2020 sous Maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental 94.

▪ **Rue Jean Jaurès**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la piscine, la Ville va procéder au réaménagement de la rue Jean Jaurès en particulier aux abords de la piscine.

▪ **16/18 rue Victor Hugo :**

La Ville en concertation avec le bailleur 3F va étudier les possibilités de réaménagement de l'espace public situé devant le 16/18 rue Victor Hugo à l'issue des travaux de ravalement des bâtiments.

▪ **Installation de Borne de Rechargement pour Véhicules Electriques**

La Ville en concertation avec le SIPPEREC va s'engager dans la réaffectation des anciennes bornes Autolib en vue de la mise en place de bornes de rechargement pour les véhicules électriques.

▪ **Divers interventions et travaux :**

- Rénovation de trottoirs, de chaussées, fils d'eau, bordures, revêtements, création de marquage au sol,
- Acquisition de mobilier urbain et matériau divers pour la régie Voirie,
- Outillages divers.

3- Nature & Jardins

▪ **Bilan 2019**

▪ **Végétalisation des espaces sous plan Vigipirate**

Le programme de réaménagement des dispositifs Vigipirate devant les écoles et les établissements publics a été poursuivi en 2019 avec la création de jardinières devant les édifices correspondants :

- Rue du Petit Château devant l'école Valmy élémentaire,
- Rue Marius Delcher devant l'école Valmy élémentaire,
- Rue des Bordeaux devant la synagogue.

▪ **Placette à l'angle rue du Président Kennedy et rue de l'Archevêché**

Les 3 Paulownias en mauvais état ont été abattus après la création d'une jardinière de grande dimension au centre de la placette avec plantation d'un arbre en symbole de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (poirier ornemental).

▪ **147 rue de Paris :**

Création d'une jardinière en pavés avec végétalisation paysagère rappelant le jardin à la française de l'allée des Tilleuls.

▪ **Plantations arborées / arbres d'alignements**

Plantation de trois tilleuls rue des Bordeaux devant la synagogue à l'occasion de la végétalisation du plan Vigipirate.

- **Réaménagement de l'espace végétalisé devant le gymnase Tony Parker : Le verger des butineurs**

L'aménagement devant le bâtiment des gymnases Tony Parker constituée d'une prairie fleurie a été revu avec la création d'un verger et la plantation d'arbres fruitiers.

- **Jardins pédagogiques**

Poursuite du développement des ateliers de jardinages en lien avec les écoles, centres de loisirs, maternelles, crèches.

- **Jardins partagés**

Suivi du jardin partagé dans le square Paul Eluard avec travail sur le composteur en collaboration avec l'Association Les Semeurs du pont et Paris Est Marne et Bois.

- **Rues W. Churchill et M. Delcher**

Une étude détaillée a été effectuée sur le traitement de l'alignement à la suite du diagnostic phytosanitaire avec définition d'une campagne d'élagage drastique qui sera menée en 2020.

- **Rues Jean Jaurès et rue Alfred Savouré**

A la suite de chutes de branches, un diagnostic phytosanitaire a été effectué sur les arbres d'alignement de la rue Jean Jaurès et de la rue Alfred Savouré.

Cette étude a conduit à l'abattage d'un platane rue Alfred Savouré, de deux platanes et d'un marronnier rue Jean Jaurès ainsi qu'à des opérations d'élagage drastique de sécurité.

Une replantation des arbres abattus est programmée fin 2019/début 2020.

- **Rue de Paris**

Une analyse de l'état phytosanitaire de l'alignement des arbres de la rue de Paris a été menée par le Département qui a conduit à la décision du Val de Marne d'abattre 2 sujets supplémentaires.

Afin de maintenir le patrimoine arboré et en concertation entre la Ville et le Département, il a été retenu de procéder à la replantation de ces 2 sujets ainsi que de 7 autres qui avaient déjà fait l'objet d'abattage dans les années passées par le Département.

Les travaux correspondants sont programmés au début de l'année 2020.

- **Projet Nature 2050 :**

La Ville de Charenton Le Pont a participé à l'Appel à Projet « Nature 2050 Métropole du Grand Paris » organisé par la Métropole du Grand Paris pour favoriser la préservation et la restauration de la biodiversité et atténuer les changements climatiques.

Le projet de la Ville n'a pas été retenu sur cet appel à candidature mais a été inclus dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et a bénéficié d'une subvention d'un montant de 48 805 € pour le projet de reconquête végétale pour une ville naturelle et résiliente.

- **Rue de la Mairie**

Réflexion sur le renouvellement de l'alignement d'arbres avec modification éventuelle de la répartition du stationnement afin de créer un effet de chicane pour ralentir les véhicules.

- **Cimetière Valmy**

Mise en œuvre en partenariat avec Paris Est Marne et Bois d'un composteur pour recycler les déchets végétaux du cimetière et permettre l'apport volontaire extérieur de déchets végétaux.

- **Elagages (SAMU)**

La Ville a poursuivi les campagnes annuelles d'entretien du parc arboré communal :

- Elagages en rideaux des alignements existants et mise en sécurité
- Taille architecturée (en fuseaux),
- Taille de réduction / taille d'entretien.

→ Perspectives 2020

▪ **Végétalisation des espaces publics sous plan Vigipirate**

Le programme de réaménagement des dispositifs Vigipirate devant les écoles et les établissements publics avec la création de jardinières devant les édifices correspondants va être poursuivi. Il est ainsi prévu d'aménager l'espace existant rue Gabriel Péri devant l'école des 4 Vents.

▪ **Rue de la Cerisaie :**

Compte tenu de l'état phytosanitaire des cerisiers, il est projeté de renouveler les arbres présentant les plus grandes faiblesses et de réaménager les entourages d'arbres afin de relier certains d'entre eux pour constituer des terre-pleins végétalisés plus favorables au développement des arbres et pouvant constituer une trame verte développée. Une étude de faisabilité va être engagée sur ce dossier.

▪ **Rues W. Churchill et M. Delcher**

Suite à la première phase du renouvellement de l'alignement de la voie en 2018, le programme de maintien de l'alignement va être poursuivi en 2020 en procédant à un élagage drastique de 8 sujets. Cette intervention est programmée fin janvier 2020.

▪ **Rue du Séminaire de Conflans**

Dans la continuité de l'aménagement de voirie, une étude détaillée va être menée sur la végétalisation de cet axe en cohérence avec le projet présenté dans le cadre de l'appel à projet Nature 2050 et ayant fait l'objet d'une attribution de subvention dans le cadre du FIM.

▪ **Diagnostics phytosanitaires.**

Poursuite des diagnostics phytosanitaires sur la commune afin d'établir un programme pluriannuel d'intervention.

▪ **Gestion patrimoniale**

La gestion patrimoniale des espaces verts déjà engagée va être poursuivie et développée dans le cadre de l'intégration croissante des méthodes de développement durable et du développement de la nature en ville : diagnostic des sites et des pratiques, réflexion sur le fleurissement, analyse de la création d'une Charte de l'Arbre, analyse des possibilités de récupération d'eau de pluie...

▪ **Cimetière Ancien**

Une réflexion a été engagée sur un aménagement des cimetières et notamment sur la végétalisation des allées. Une phase expérimentale d'enherbement des allées a été entamée, avec des essais de semis de gazon court qui ont été opérés au printemps sur une allée test. En parallèle, un dispositif de fleurissement et d'enherbement spontanés est mis en place par la sélection de végétaux déjà présents sur le site, choisis pour leurs qualités décoratives, mellifères et leur croissance harmonieuse.

4- Garage

Achats de Véhicules en 2019

- Acquisition de 2 véhicules électriques pour remplacement de véhicules thermiques,
- Achat d'un triporteur électrique.

→ Perspectives 2020

- Poursuite du renouvellement du parc de véhicules en développant l'achat de véhicules à énergie propre et en tenant compte de la mise en place progressive de la Zone à Faible Emission (ZFE) et de ses restrictions de circulation programmées en termes de vignettes Crit'Air,
- Achat de vélos électriques.

5- Eclairage Public

▪ Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) sur 3 exercices :

Une étude a été menée sur les modalités de réalisation d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public dans le cadre d'un contrat de performance énergétique.

Le canevas et les principaux axes d'actions avec notamment le passage progressif à du matériel Led ont été définis en 2018. Une procédure de consultation a été lancée en 2019 et dont le processus est toujours en cours dans le cadre d'un dialogue compétitif avec les candidats.

La désignation du lauréat est programmée au cours du premier trimestre 2020 avec comme objectif une mise en œuvre du marché de performance énergétique à compter du printemps 2020.